

CHAPITRE 1

Organisation
et modes
d'intervention

CHAPITRE 2

Des actions et
des thématiques
diversifiées

CHAPITRE 3

Repères et
recommandations

CHAPITRE 4

Bilan
de l'exercice
2018 à 2020



**OBSERVATOIRE
NATIONAL
DE LA VIE
ÉTUDIANTE**



**RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2018/2020**



SOMMAIRE

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE	4
INTRODUCTION : L'ÉVOLUTION DES MISSIONS DE L'OVE	6
1. L'OBSERVATOIRE DE LA VIE ÉTUDIANTE : ORGANISATION ET MODES D'INTERVENTION	7
L'organisation et le fonctionnement de l'OVE	8
Les outils et les supports développés par l'OVE pour assurer ses missions	12
2. L'OBSERVATOIRE DE LA VIE ÉTUDIANTE : DES ACTIONS ET DES THÉMATIQUES DIVERSIFIÉES	16
Études réalisées par l'OVE entre 2018 et 2020	18
Le portage national et européen de l'enquête Conditions de vie des étudiants en 2020	22
Production et publication des résultats	24
Les 27 ^e , 28 ^e et 29 ^e concours de l'OVE « La vie étudiante vue par les étudiants »	28
Le rôle d'expert de l'OVE	30
3. VIE ÉTUDIANTE ET INÉGALITÉS SOCIALES : REPÈRES ET RECOMMANDATIONS	32
Les recommandations d'ordre méthodologique	34
L'activité rémunérée des étudiants	36
La santé des étudiants	40
Le logement des étudiants	44
La situation économique et financière des étudiants	48
4. L'OBSERVATOIRE DE LA VIE ÉTUDIANTE : BILAN DE L'EXERCICE 2018 À 2020	52
Ressources humaines et formation	52
Les moyens matériels et financiers	54
Perspectives pour 2021-2022 ?	54
CONCLUSION	58

Le mot de la présidente

L'Observatoire national de la vie étudiante occupe dans le paysage de l'enseignement supérieur une place reconnue par les acteurs institutionnels et les représentants des organisations étudiantes, pour ses travaux effectués au plan national, sur la base d'un large échantillonnage suivi dans la durée, qui permettent d'approcher la réalité du paysage étudiant français. Les résultats de ses enquêtes triennales sur les conditions de vie sont susceptibles de fonder des politiques publiques dans un domaine où les enjeux de vie étudiante prennent une importance croissante. L'OVE a vocation à constituer un outil d'aide à la décision publique en matière de vie étudiante, en particulier auprès du ministère en charge de l'enseignement supérieur. La mutation profonde du monde de l'enseignement supérieur, l'importance croissante et récente des questions de vie étudiante dans le débat supposent un élargissement des thématiques susceptibles d'être traitées par l'OVE. Nous n'en citerons que quelques exemples :

COMMENT ÉVALUER L'ATTRACTIVITÉ DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR FRANÇAIS À L'HEURE DES CLASSEMENTS INTERNATIONAUX ET DES REGROUPEMENTS DE STRUCTURES, SUR QUELS CRITÈRES ?

Le nombre d'étudiants en mobilité internationale était de 2 millions en 2003 (soit un doublement en 20 ans), il sera multiplié par 5 d'ici 2025 selon l'OCDE ; la France avec près de 10% du total est le 3ème pays d'accueil des étudiants étrangers et surtout le 1er pays non-anglophone. Les étudiants internationaux y représentent 11 % des étudiants inscrits dans les établissements français. Il est indispensable de développer à partir des critères de vie étudiante les analyses sur cette nouvelle visibilité des institutions d'enseignement supérieur françaises. À ce titre, on ne peut qu'encourager, voire **renforcer la poursuite de la participation de l'OVE au programme Eurostudent** dont les résultats devraient faire l'objet d'une plus large diffusion, mais aussi le développement d'un partenariat plus étroit avec les services du MESRI concernés (DGESIP et DEPP, notamment).

COMMENT MESURER L'IMPACT DE LA POLITIQUE DE L'EMPLOI ÉTUDIANT ?

Le développement des **politiques d'emploi étudiant** (au sens de l'emploi des étudiants par les établissements universitaires conformément au décret du 26 décembre 2007 modifié) entraîne de nouvelles formes d'association des étudiants à la vie et au fonctionnement de leurs universités et de nombreux bénéfices pour les étudiants eux-mêmes dont il est encore difficile aujourd'hui de mesurer l'impact. La gestion de l'emploi étudiant a vocation à devenir un instrument de la politique nationale à l'égard des étudiants et à ce titre mérite une attention particulière.

PRENDRE EN COMPTE LA DIMENSION TERRITORIALE DES POLITIQUES DE VIE ÉTUDIANTE

Le renforcement des synergies entre établissements notamment par la mise en œuvre du Plan d'Investissements d'Avenir (PIA) ou la création d'universités fusionnées, a pour conséquence directe l'émergence d'un nouveau prisme d'appréhension des phénomènes étudiants sur un périmètre pertinent, celui des sites universitaires et non plus des seuls établissements. Face au double mouvement de différenciation accrue de la population étudiante et de regroupement entre établissements, appréhender aujourd'hui le paysage de l'enseignement supérieur français suppose une approche qui intègre dans le territoire universitaire tous ceux qui concourent à la mise en œuvre de politiques de vie étudiante : les CROUS, les collectivités territoriales, les entreprises pour l'emploi des jeunes, etc. Favoriser la production d'analyses transversales sur des territoires élargis et en pleine restructuration, afin d'éclairer la construction des politiques de vie étudiante conduites au niveau national comme au niveau local fait aujourd'hui partie des priorités de l'OVE. Une telle approche doit tout à la fois permettre d'intégrer en visions infra-annuelle et pluriannuelle des analyses thématiques sectorielles, des analyses de terrain ciblées en réaction à un sujet « d'urgence » ou encore des analyses multicritères (études de coûts, nouveaux modèles économiques en matière de restauration, de logement et plus largement de services « intégrés » rendus aux étudiants, anticipation des mutualisations, emploi étudiant, décrochage, santé, rythmes universitaires, qualité...).

De même, dans le contexte inédit créé par la crise sanitaire de 2020, l'OVE entend jouer à son niveau, un rôle facilitateur en vue d'analyser les effets à moyen et long termes de la pandémie sur la vie étudiante, notamment en matière de risques accrus sur la santé et la précarité de certaines catégories d'étudiants.



Le décideur politique a de plus en plus besoin d'un savoir systémique et actualisé pour pouvoir fonder son action. La production de l'expertise est là pour déterminer le contenu de cette action : l'OVE doit prendre sa part de ce travail d'explicitation et s'inscrire dans le cadre d'un dialogue entre acteurs universitaires et politiques sur les sujets plus que jamais actuels de la qualité de vie étudiante, laquelle ne doit plus être perçue comme un sujet sectoriel déconnecté du reste des autres problématiques.

L'activité de l'OVE s'inscrit donc naturellement dans quatre champs principaux :

- le modèle économique et social (aides, logement, restauration, emploi) ;
- la santé et le mode de vie ;
- la vie de l'étudiant sur le campus (transports, organisation du temps d'études et du temps personnel).
- la mobilité géographique, sociale, et bien sûr internationale, notamment européenne ;

Il convient d'y ajouter les enjeux de vie étudiante liés à la formation elle-même : les conséquences sur les parcours et la réussite, l'organisation des cursus, la numérisation croissante des méthodes d'enseignement.

L'OVE a vocation à être une référence nationale, un centre de ressources à destination des étudiants et de leurs représentants, des équipes de direction des établissements universitaires, du ministère de tutelle, des collectivités territoriales, dans un domaine qui devient de plus en plus porteur d'enjeux de développement et d'attractivité pour les établissements. L'Observatoire doit contribuer à la mise en cohérence des réflexions et des pratiques en matière de politique de vie étudiante, afin de favoriser l'articulation de problématiques, aider à leur opérationnalisation, ce qui suppose une organisation par grands domaines d'activité : la veille, le traitement, la reconfiguration de l'information, la diffusion. Ses travaux permettent aussi de repérer les évolutions marquantes, les ruptures, les thèmes qu'il conviendrait d'explorer. Il doit se positionner en amont comme en aval pour éclairer les problématiques les plus sensibles par des études et des recherches ciblées.

Le présent rapport d'activité de l'Observatoire établi pour la période 2018-2020 apportera, je l'espère, des éléments utiles au lecteur pour la juste appréciation des actions développées par l'OVE au service de ses missions.

MONIQUE RONZEAU,
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Introduction : l'évolution des missions de l'OVE

L'Observatoire de la vie étudiante (OVE) est un organisme public d'études et de recherche créé par arrêté du 14 février 1989⁽¹⁾, dans un contexte où le manque d'informations en matière de conditions de vie des étudiants devenait un handicap pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques adaptées.

Depuis le début des années soixante, la France a connu une forte croissance du nombre d'étudiants entrant dans l'enseignement supérieur, ainsi qu'une multiplication des filières et une dispersion géographique des établissements. La cumulation de ces phénomènes a conduit à une diversification de plus en plus grande des conditions de vie des étudiants : population ayant à la fois des caractéristiques propres, qui les distinguent des jeunes du même âge n'ayant pas fait d'études ou ayant achevé leurs études, tout en étant loin de constituer un groupe homogène.

Aujourd'hui encore, les missions de l'OVE répondent au besoin collectif de mieux analyser et connaître les conditions de vie des étudiants, conformément à l'arrêté portant création de l'Observatoire :

L'Observatoire est « destiné à mieux apprécier les besoins et les aspirations de la population étudiante tant en ce qui concerne le déroulement des études que les conditions de vie matérielle, sociale et culturelle de cette population ». (article 1^{er} de l'arrêté du 14 février 1989)

Depuis la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, il est par ailleurs expressément prévu que les « études et informations de l'OVE font l'objet d'un rapport d'activité remis au Parlement incluant des recommandations pour agir contre les inégalités sociales repérées ». Tel est l'objet du présent rapport.

⁽¹⁾ Arrêté ministériel en date du 14 février 1989 portant création de l'OVE sous l'impulsion du ministre de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports dans le but de mieux connaître les besoins et les aspirations des étudiants en France

CHAPITRE 1

L'OBSERVATOIRE DE LA VIE ÉTUDIANTE : ORGANISATION ET MODES D'INTERVENTION

L'organisation et le fonctionnement de l'OVE

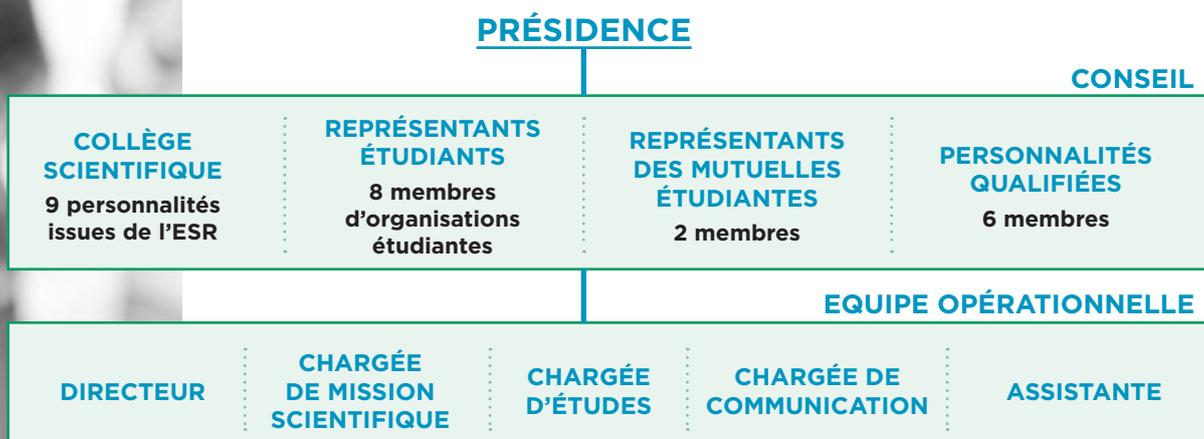
Régi par l'arrêté du 14 février 1989 modifié en 2012 et en 2021, le fonctionnement institutionnel de l'OVE repose principalement sur un organe de gouvernance : le conseil. Celui-ci est composé de 25 membres, et présidé par une personnalité qualifiée.

Le conseil de l'OVE est assisté par une équipe opérationnelle dont l'existence permet d'assurer, au quotidien, la mise en œuvre des missions de l'observatoire et des orientations programmées. Ne disposant pas de personnalité morale, l'OVE est rattaché pour sa gestion au CNOUS avec lequel il entretient, de fait, des relations étroites et régulières qui encadrent son fonctionnement.

L'organigramme qui suit donne une représentation de la structuration actuelle de l'OVE.

1/ LE CONSEIL DE L'OVE (2018 À 2020)

Le conseil est l'organe décisionnaire de l'OVE. Il réunit des représentants de différentes institutions et des acteurs directement concernés par les questions de vie étudiante : soit 8 étudiants membres d'organisations représentatives des étudiants, 2 représentants de mutuelles étudiantes, 9 personnalités de l'enseignement supérieur qui composent ensemble le collège scientifique de l'OVE (lui-même intégré au conseil), et 6 personnalités qualifiées, dont deux représentants de collectivités locales. La présidente du CNOUS et la directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle au ministère, assistent aux réunions du conseil en qualité d'observateurs permanents.



La durée du mandat des membres du conseil de l'OVE et du collège scientifique est fixée à trois ans renouvelables. Les membres du conseil de l'OVE ont été nommés pour trois ans par arrêté du 20/01/2021, soit jusqu'au 19/01/2024.

La présidence du conseil est quant à elle assurée par une personnalité désignée par la ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation pour une durée de trois ans renouvelable. Le conseil est actuellement présidé par Monique Ronzeau, inspectrice générale honoraire de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche.

Conformément à son arrêté de création, le conseil de l'OVE doit se réunir au moins trois fois par an, sur convocation de sa présidente. C'est ainsi qu'au cours de l'année 2018, il s'est réuni les 20 mars, le 15 juin et le 16 novembre. Au cours de l'année 2019, il s'est réuni les 15 mars, le 14 juin et le 11 octobre. Enfin, au cours de l'année 2020, le conseil de l'OVE s'est réuni à distance les 23 mars et le 1er octobre.

La composition actualisée du conseil de l'OVE au cours des années 2018/2019/2020 est jointe au présent rapport.

Pour le collège des étudiants :

- 4 représentants la Fédération générale des associations étudiantes (FAGE) ;
- 2 représentants de l'Union nationale des étudiants de France (UNEF) ;
- 1 représentant de l'Union Nationale Inter universitaire (UNI) ;
- 1 représentant de l'Alterntive.

Pour le collège des mutuelles étudiantes :

- 1 représentant d'EmeVia ;
- 1 représentant de La Mutuelle Des Étudiants (LMDE).

Pour le collège des personnalités qualifiées, 6 personnalités, dont deux représentants des collectivités locales :

- Le président chargé de la commission « Vie étudiante et vie de campus » à la CPU (Conférence des présidents d'université).
- Le directeur du CROUS de Paris.
- La vice-présidente en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche au conseil régional Ile-de-France – Association des Régions de France (ARF).
- Le responsable de la vie étudiante de la Métropole de Lyon.
- La directrice du service universitaire de médecine préventive et de santé de l'université de Lorraine.
- La secrétaire générale déléguée honoraire de l'Association européenne des universités (EUA).

Les 9 personnalités issues de l'enseignement supérieur ont quant à elles un rôle spécifique, puisqu'elles forment ensemble, au sein du conseil, le **collège scientifique** auquel il est confié une mission précise.



L'organisation et le fonctionnement de l'OVE



2/ LE COLLÈGE SCIENTIFIQUE

Le collège scientifique de l'OVE, constitué de 9 personnalités issues de l'enseignement supérieur, « est chargé de faire des propositions au conseil sur la mise en œuvre et la méthodologie des enquêtes et études programmées par le conseil. À ce titre, il prépare notamment le lancement des appels d'offres (...) Il propose au conseil l'organisme susceptible de réaliser ces études et en assure le suivi et l'évaluation. Le collège garantit la qualité scientifique des travaux et études réalisées pour le compte de l'Observatoire » (article 3 de l'arrêté modificatif du 03/02/2012).

Le collège scientifique choisit en son sein un président et se réunit sur convocation de ce dernier. Suite à sa nomination, le collège scientifique a ainsi désigné en son sein le 1er septembre 2019, Olivier Rey, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche, en qualité de président.

En 2021, le collège scientifique est composé comme suit :

Catherine AGULHON, sociologue, maître de conférences émérite à l'université Paris-Descartes.

Leïla FROUILLOU, sociologue, maître de conférences à l'université Paris Ouest - Nanterre - La Défense (Paris 10).

Isabelle KABLA-LANGLOIS, sous-directrice des systèmes d'information et des études statistiques et inspectrice générale de l'INSEE.

Yannick MORVAN, psychologue, maître de conférences à l'université de Reims Champagne-Ardenne puis à Paris à l'Université Paris-Ouest Nanterre-La Défense, chercheur associé à l'INSERM.

Arnaud REGNIER-LOILIER, directeur de recherche à l'INED.

Olivier REY, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche.

Mariangela ROSELLI, sociologue, maître de conférences à l'université Toulouse II-Le Mirail.

Magali JAOU-GRAMMARE, chargée de Recherche CNRS au bureau d'Économie Théorique et Appliquée (BETA - UMR 7522) - Université de Strasbourg.

Fanette MERLIN, chargée d'étude au département "Entrées et évolutions dans la vie active" du Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ).

Le collège scientifique réunit des chercheurs ayant publié de nombreux travaux sur l'enseignement, la jeunesse, les inégalités scolaires, le logement ou encore de la liaison entre diplôme et emploi dans des disciplines des sciences sociales à la fois différentes et complémentaires. Leurs compétences scientifiques et leur expérience des enquêtes et sont précieuses à l'OVE pour mener à bien ses missions, dans le cadre d'une charte de fonctionnement dont le collège s'est lui-même doté depuis le 1er mars 2013 et qui précise les procédures de coordination et de pilotage des enquêtes.



3/ L'ÉQUIPE DE L'OVE

Placée auprès du collège scientifique, une équipe opérationnelle assure de la mise en œuvre des projets programmés par le conseil de l'OVE. En 2021, sa composition est la suivante :

- un poste de direction occupé par un IGE 2ème classe, directeur de la structure depuis avril 2016 ;
- un poste de chargée de mission, maître de conférences à l'université Paris Dauphine, faisant l'objet d'une délégation à mi-temps à l'OVE ;
- une responsable des études, IGE 2ème classe ;
- un chargé d'études contractuel (cat A) ;
- une chargée de communication contractuelle (cat A) ;
- un poste d'assistante contractuelle (cat B).

4/ LE RATTACHEMENT AU CNOUS

Ne disposant pas de personnalité morale, l'OVE est, comme le stipule son arrêté de création du 14 février 1989, administrativement rattaché au Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires (CNOUS), ce qui a pour conséquences :

- son hébergement par le CNOUS, qui prend en charge les frais de location, de chauffage et de sécurité des bâtiments pour le compte de l'OVE ;
- un accès au système informatique du CNOUS (boîtes mails, serveurs, gestion du parc et achat de gros matériel informatique...), qui en assure également la maintenance et la sécurité ;
- un appui sur les services supports du CNOUS pour sa gestion administrative et financière.

Néanmoins, l'OVE n'est pas à proprement parler un service du CNOUS, il dispose d'une relative autonomie financière afin de mener à bien le programme d'études et de recherches fixé par son conseil, et d'une totale autonomie au plan scientifique. L'Observatoire « dispose d'un budget propre intégré au budget du Centre national des œuvres universitaires et scolaires où il figure sur les ressources affectées ». Ce budget est préparé par le directeur et la présidente du conseil de l'OVE, « qui en assure l'exécution » ; l'agent comptable du CNOUS, pour sa part, « en assure la gestion comptable et rend compte de son exécution au conseil ». (article 6 de l'arrêté du 14 février 1989).

Dans le cadre juridique ainsi défini a été construite une relation partenariale étroite entre ces deux entités dans le but d'œuvrer efficacement vers un objectif commun : une meilleure connaissance et donc une amélioration des conditions de vie des étudiants.



Les outils et les supports développés par l'OVE pour assurer ses missions

L'Observatoire de la vie étudiante est « chargé de rassembler toutes les informations nécessaires sur les conditions de vie des étudiants à partir des enquêtes et travaux existants et de proposer (...) des thèmes d'études ou de recherche entrant dans le cadre de sa mission ». (article 2 de l'arrêté du 14 février 1989).

À cet effet, l'OVE a développé plusieurs outils depuis sa création :

1/ L'ENQUÊTE CONDITIONS DE VIE DES ÉTUDIANTS (CDV)

Il s'agit de l'élément central du dispositif d'observation de l'OVE, qui est aussi un outil sans équivalent en France. En effet, l'OVE réalise tous les trois ans depuis 1994, une enquête nationale par questionnaire auprès d'un échantillon représentatif des étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur français. Il a ainsi réalisé neuf enquêtes CDV de 1994 à 2020. Chacune d'elles a recueilli entre 25 000 et 40 000 réponses ; la neuvième et dernière édition à ce jour ayant quant à elle recueilli 60 000 répondants.

L'enquête CDV aborde une large palette d'aspects de la vie étudiante : ressources, dépenses, activité rémunérée, logement, alimentation, santé, parcours et conditions d'études, vie sur le campus, etc.

POURQUOI UNE ENQUÊTE SUR LES CONDITIONS DE VIE ÉTUDIANTE ?

- ➔ Les genres de vie des étudiants sont très différents les uns des autres, et le développement de l'enseignement supérieur tend à accentuer la diversité et à creuser les écarts.
- ➔ L'enquête statistique par questionnaire, représentative de l'ensemble de la population étudiante, permet de faire l'inventaire de cette diversité et d'en donner une description complète.
- ➔ Pour éclairer les relations entre genres de vie et cursus, elle doit combiner une observation sur tous les aspects majeurs de la vie matérielle (ressources, logement, etc.), à la structuration de l'emploi du temps, à l'organisation et aux parcours d'études (type de baccalauréat obtenu, situation scolaire et sociale au cours de l'année précédant l'enquête, etc.).
- ➔ Pour suivre l'évolution des conditions de vie et des parcours, cette enquête doit être renouvelée régulièrement.
- ➔ Enfin, pour permettre la comparaison entre pays d'Europe, l'enquête CDV s'inscrit dans le programme Eurostudent de données de comparaison européenne.

2/ LA PARTICIPATION DE CDV AU PROGRAMME EUROPÉEN EUROSTUDENT

L'enquête CDV intègre depuis ses débuts le programme européen de données de comparaison EUROSTUDENT, dont la France est l'un des pays fondateurs avec l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie en 1994, année de démarrage du programme EUROSTUDENT I.

L'objectif d'EUROSTUDENT est de recueillir, à travers les enquêtes nationales, des données comparables entre pays participants concernant la situation sociale des étudiants et leurs conditions de vie et d'en dresser un panorama élargi.

Les thèmes abordés dans le questionnaire commun adressé aux étudiants concernent :

- les caractéristiques socio-démographiques ;
- l'accès à l'enseignement supérieur ;
- les études supérieures ;
- l'activité rémunérée ;
- le logement et le lieu de résidence ;
- les ressources financières et le coût des études ;
- la mobilité internationale.

Chacun des programmes EUROSTUDENT est triennal et se conclut par la publication d'un rapport comparatif entre pays participants intitulé « Social and Economic Conditions of Student Life in Europe ». Pendant la période concernée, EUROSTUDENT en est à son septième programme (2019-2021) ; celui-ci étant, au même titre d'Eurydice ou Eurostat, un outil de suivi auquel se réfère le groupe de suivi du processus de Bologne.

3/ RÉALISATION ET PILOTAGE, D'ENQUÊTES, D'ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES, DE RECHERCHES ET D'ÉTATS DES SAVOIRS

L'OVE commande et pilote, directement ou par appel d'offres à des laboratoires de recherche publics ou privés, des études, enquêtes et états de l'art sur des thèmes concernant directement les conditions de vie des étudiants. Il s'agit de travaux sur le court ou le moyen terme, visant à développer de manière approfondie des questions de vie étudiante dont les problématiques sont à la fois d'actualité mais peu ou mal connues. Ces travaux viennent ainsi compléter utilement les différents volets de l'enquête nationale CDV.

4/ LE CONCOURS DE L'OVE « LA VIE ÉTUDIANTE VUE PAR LES ÉTUDIANTS »

L'OVE organise depuis 26 ans le concours annuel « La vie étudiante vue par les étudiants ». Ce concours a pour objectif d'encourager les recherches sur les conditions de vie des étudiants menées par les étudiants eux-mêmes. Il s'adresse ainsi aux étudiants de master et de doctorat qui ont soutenu avec succès un mémoire ou une thèse ayant pour objet les conditions de vie et d'études dans l'enseignement supérieur, ceci dans toutes les disciplines quel que soit l'aspect étudié.

Chaque année, deux prix sont décernés :

- Prix de doctorat (ou prix Louis Gruel - cheville ouvrière de l'OVE de 1992 à 2008) avec possibilité de publication de la thèse ou du mémoire : 3000 €
- Prix de master : 3 000 €



Les outils et les supports développés par l'OVE pour assurer ses missions

5/ PUBLICATIONS D'ÉTUDES

Outre les publications externes pour lesquelles il est ponctuellement sollicité⁽²⁾, l'OVE dispose de ses propres supports de publication permettant d'exploiter et de valoriser ces travaux et en particulier les nombreuses données et résultats de l'enquête *Conditions de vie des étudiants*. En voici la liste mise à jour, indiquant leurs principales caractéristiques :



Le fascicule *La vie étudiante : repères*

Il s'agit de la première publication de résultats de l'enquête Conditions de vie des étudiants : sa sortie intervient quelques mois après la passation du questionnaire auprès d'un échantillon national d'étudiants. Il prend la forme d'un petit fascicule de 10.5 x 17.5 cm de 24 pages présentant les données les plus marquantes de la dernière enquête.

Les fiches thématiques en ligne :

Il s'agit de fiches thématiques (logement, santé...) synthétisant des informations statistiques notables sur la vie étudiante abordées dans l'enquête *Conditions de vie des étudiants*. Ces fiches sont accessibles à tous et téléchargeables en ligne sur le site internet de l'OVE.



OVE Infos :

Il s'agit de la publication la plus régulière et sans doute la plus connue et suivie de l'OVE. Elle prend la forme d'un fascicule de 8 à 12 pages, publié au rythme de 2 ou 3 numéros par an, selon qu'il s'agisse ou non d'une année de préparation de l'enquête Conditions de vie des étudiants. Destinée aux décideurs institutionnels, chercheurs et toute personne intéressée par les conditions de vie des étudiants, cette publication généraliste de l'OVE apporte une analyse problématisée des résultats de l'enquête CDV sur des thématiques définies, afin de les rendre accessibles au plus grand nombre. *L'OVE Infos* est généralement rédigé par un ou des membres de l'équipe de l'OVE, mais peut occasionnellement être ouvert à des experts invités à développer leurs recherches sur un thème spécifique de la vie étudiante.

⁽²⁾ Comme par exemple tous les ans sur *l'état de l'Enseignement Supérieur et de la recherche* publié par le MENESR, auquel l'OVE participe par la rédaction de fiches apportant à cet ouvrage de référence des données synthétiques sur les aspects divers de la vie des étudiants.

6/ PUBLICATION DE RECHERCHES ET DE PANORAMAS DES SAVOIRS

L'OVE dispose de deux collections à la Documentation française : une collection « études et recherches » et une collection « panoramas des savoirs ». Toutes deux permettent à l'OVE de faire connaître au public intéressé les résultats des travaux qu'il commande, récompense ou réalise lui-même.



La collection « études et recherche » :

Celle-ci permet de valoriser les recherches commanditées et/ou pilotées par l'OVE. C'est par exemple régulièrement le cas de l'ouvrage collectif de chercheurs spécialisés dans les questions de vie étudiante sollicités par l'OVE pour apporter leur regard de spécialiste, avec une mise en perspective historique et théorique, sur les données de la dernière enquête *Conditions de vie des étudiants* réalisée. Les mémoires d'étudiants récompensés dans le cadre du concours annuel de l'OVE et proposés à la publication par son jury sont également publiés dans cette collection.

La collection « panorama des savoirs » :

Cette collection a vocation à valoriser les travaux d'état de l'art sur un sujet lié à la vie étudiante commandé par l'OVE à un chercheur spécialisé sur ces questions.



7/ FONDS DOCUMENTAIRE

L'OVE dispose d'un fonds documentaire avec plus de 1300 publications référencées sur les thématiques de vie étudiante (dont une grande partie sera, à terme, numérisée). Ces publications émanent de l'OVE mais aussi de chercheurs quelle que soit leur discipline ou d'institutions de différents échelons territoriaux (observatoires locaux, ministères...) et peuvent mobiliser des méthodes qualitatives aussi bien que quantitatives. Ce fonds rassemble également les mémoires d'étudiants lauréats du concours de l'OVE depuis au moins 2003.

8/ MISE À DISPOSITION DE DONNÉES CDV AU RÉSEAU QUÉTELET -PROGEDO DIFFUSION

Le service de l'ADISP (Archives de données issues de la statistique publique) est intégré à l'unité Progedo (Production et gestion de données), au sein du département Quetelet-Progedo Diffusion (ex- Réseau Quetelet). L'ADISP a pour mission de diffuser des enquêtes et bases de données produites par la statistique publique, auprès de la communauté scientifique (chercheurs et étudiants) ; et ce afin de développer l'usage des données statistiques dans les sciences sociales. Il permet aux chercheurs et étudiants français et étrangers d'obtenir des bases de données nécessaires à leur traitement, comme celles de grandes enquêtes, de recensements et d'autres bases de données issues de la statistique publique française, de la recherche ainsi que d'autres enquêtes internationales. Depuis 2008, l'OVE transmet régulièrement la base de données de sa dernière enquête *Conditions de vie des étudiants* à l'ADISP une fois les principales exploitations réalisées et publiées par l'Observatoire ; soit en général un an et demi à deux ans après la passation du questionnaire en ligne auprès des étudiants.



CHAPITRE 2

L'OBSERVATOIRE DE LA VIE ÉTUDIANTE : DES ACTIONS ET DES THÉMATIQUES DIVERSIFIÉES





Pour assurer ses missions, l'OVE commande et pilote des études et des états de l'art (A), afin de compléter les données de cadrage recueillies par le biais de son enquête nationale. L'enquête « Conditions de vie des étudiants » (B), menée à un rythme triennal, bénéficie d'une large reconnaissance, y compris au niveau européen. Ainsi, son édition 2020 fait partie intégrante du programme européen de données de comparaison EUROSTUDENT VII (2019-2021). Elle constitue également le principal support des publications de l'OVE (C).

Études réalisées par l'OVE entre 2018 et 2020

Le conseil de l'OVE avait fixé les principales orientations d'études et de recherche à mettre en œuvre pour les trois années à venir, en complément de son enquête Conditions de vie des étudiants (CDV). Un projet de recherche et deux enquêtes complémentaires ont été retenus, en lien également avec l'évolution du contexte politique et sanitaire :

1/UNE ENQUÊTE SUR LA TRANSITION DES ÉTUDES ENTRE LE SECONDAIRE ET LE SUPÉRIEUR SUITE À LA LOI ORE (PRINTEMPS 2019)

En 2019, l'Observatoire national de la vie étudiante a lancé une enquête inédite portant à la fois sur la transition du secondaire au supérieur et les choix d'orientation à la sortie du secondaire. Cette enquête avait pour objectif de saisir le point de vue des étudiants sur le processus de transition entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur.

Elle aborde ainsi les choix d'orientation et les déterminants de ces choix, la manière dont ces choix sont traités par l'institution à travers la procédure Parcoursup, l'évolution des conditions de vie et d'études entre le secondaire et le supérieur et les perspectives d'orientation et d'avenir.

L'enquête « Transition du secondaire au supérieur » a été effectuée uniquement auprès des étudiants primo inscrits en première année à l'université et en CPGE (France métropolitaine et Outre-mer) pour l'année 2018-2019. Au sein de cette population, environ 30 000 étudiants ont été tirés au sort pour participer à l'enquête. Elle s'est déroulée par questionnaire en ligne du 2 avril au 14 mai 2019.

L'enquête a permis d'aboutir à un échantillon de 4 482 questionnaires exploitables. Pour garantir la représentativité des résultats, les données brutes ont été pondérées en référence aux données d'inscription effectives dans les établissements.

2/ UNE ENQUÊTE SUR LA VIE D'UN ÉTUDIANT CONFINÉ EN LIEN AVEC LA CRISE SANITAIRE JUILLET 2020

Suite à l'annonce par le Président de la République le 14 mars 2020, de la fermeture de tous les établissements d'enseignement, les conditions de vie des étudiants ont été fortement modifiées. En effet, la fermeture des établissements d'enseignement supérieur a nécessité la mise en place de nouvelles formes d'enseignement et d'évaluation ; celle des services universitaires (restaurants universitaires, bibliothèques...) a également bouleversé les modes de vie et les formes de sociabilité étudiante ; la fermeture des sites d'une majorité d'entreprises a pu, quant à elle, affecter les emplois étudiants et paralyser des projets de stage ; et la fermeture des frontières contrarier les projets de mobilité internationale.

Le prolongement des mesures de confinement jusqu'au 11 mai et la non-réouverture des établissements d'enseignement avant la rentrée de septembre a créé une situation affectant globalement le parcours des étudiants.

Quelles conséquences la crise sanitaire a-t-elle eu sur la réalisation des études, sur les conditions de logement ou encore les ressources financières des étudiants ? Comment ceux-ci ont-ils vécu cette période ? Pour répondre à ces différentes questions, l'Observatoire national de la vie étudiante a réinterrogé, dans le prolongement de l'enquête conditions de vie 2020, 6130 étudiants inscrits en 2019-2020 à l'université, en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), écoles d'ingénieur, de commerce, culture, ou de grands établissements

Cette enquête aborde les thèmes suivants :

- le logement : conditions de logement, changement de lieu d'habitation ;
- l'activité rémunérée : continuité ou perte d'emploi salarié, montant de la perte de revenus estimée, job d'été ;
- les difficultés financières : postes du budget impactés, aide exceptionnelle financière ou matérielle.
- la santé : santé mentale, accès aux soins médicaux, alimentation, alcool.
- la continuité pédagogique : conditions d'études, stage, examens.
- les perspectives : orientation, mobilité internationale, insertion professionnelle.

L'enquête a été réalisée par questionnaire en ligne entre le 26 juin et le 8 juillet auprès des étudiants ayant répondu à l'enquête Conditions de vie 2020 et ayant accepté d'être recontactés. Étaient concernés par cette enquête les étudiants inscrits en 2020 à l'université, en grand établissement, en CPGE, en école d'ingénieur, de commerce, d'art et de la culture. Au total, un peu plus de 45 000 étudiants ont été sollicités par mail pour répondre à l'enquête.

Pour garantir une meilleure représentativité de l'échantillon, les données brutes obtenues lors de l'enquête ont été pondérées à partir des informations centralisées par le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur les inscriptions effectives dans les établissements.



Études réalisées par l'OVE entre 2018 et 2020

3/ PARTICIPATION À UN PROJET DE RECHERCHE SUR L'EMPLOI ÉTUDIANT À L'HEURE DU NUMÉRIQUE (2018-2021)

Dans le but de constituer une communauté de recherche autour du thème de l'économie collaborative, la DARES et la DREES ont conjointement lancé un appel à projets de recherche en 2018 visant à financer la réalisation de travaux scientifiques en sciences humaines et sociales qui s'intéressent aux formes d'économie collaborative et à leurs conséquences sur les modalités d'emploi, les conditions de travail et la protection sociale des travailleurs collaboratifs.

Neuf projets ont été retenus dont un projet coordonné par Marie Trespeuch (maître de conférences en sociologie à l'Université de Paris) et auquel participe l'OVE portant sur « L'emploi étudiant à l'heure des plateformes collaboratives ».

Ce projet de recherche, qui mobilise des méthodologies qualitatives et quantitatives, vise à examiner les effets des plateformes collaboratives d'emploi sur les activités rémunérées des étudiants. Ses objectifs sont multiples :

- identifier les publics étudiants de ces plateformes, les quantifier, restituer leurs expériences de travail ;
- examiner les enjeux de protection sociale liés à la relation triangulaire nouée entre ces employés (les étudiants), les donneurs d'ordre (des particuliers jouant le rôle d'employeurs) et les plateformes (intermédiaires numériques) ;
- étudier les conséquences du développement des plateformes sur l'emploi étudiant (en termes de déve-

loppement quantitatif) et la condition étudiante (évolution qualitative des emplois).

Suite à ce projet, les questions sur l'emploi étudiant dans l'enquête Conditions de vie ont été revues. En particulier, les différentes activités ont été actualisées ; une question sur les statuts d'emploi a été introduite ; une question sur le passage par les plateformes a été ajoutée, de même qu'une série de questions sur les raisons et la perception du recours aux plateformes d'emploi.



Le portage national et européen de l'enquête conditions de vie des étudiants (CDV) en 2020

AU NIVEAU NATIONAL

Les années 2019 et 2020 ont été principalement marquées par l'organisation de la 9^e édition de l'enquête *Conditions de vie des étudiants*.

Cette enquête concerne l'ensemble des étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur en France (universités, STS, CPGE, écoles d'ingénieurs, écoles de commerce, écoles de la culture, grands établissements). Pour ce faire, l'OVE récupère auprès des établissements, l'ensemble des fichiers d'inscrits puis réalise un échantillonnage selon le type et la taille de l'établissement (en moyenne 10 % de la population). Pour l'enquête 2020, la base de sondage était constituée de 2,3 millions d'étudiants, parmi lesquels 250 000 étudiants ont été tirés au sort et contactés pour participer à l'enquête (administrée en ligne). Pour l'édition 2020, 60 014 questionnaires exploitables ont été récoltés.

Les informations recueillies dans le cadre de cette enquête touchent à des thèmes aussi variés que le budget, le logement, la santé ou encore l'emploi du temps, pour contribuer à l'élaboration d'un état des lieux de la diversité des situations étudiantes en France. Ces informations permettent notamment de cerner et d'identifier les questions majeures en matière de conditions de vie, susceptibles d'influer sur la poursuite des études ou la réussite aux examens.

S'inscrivant dans un processus d'amélioration continue, l'enquête CDV fait l'objet de réexamens et d'améliorations

constantes depuis son lancement. En 2019, l'enquête a été reportée d'une année (comme en 2009) pour permettre notamment un profond remaniement du questionnaire en vue de remettre à plat le questionnaire et optimiser la participation des étudiants. Dans les éditions précédentes, le dispositif a fait l'objet de révisions plus limitées : en 2013, le mode d'échantillonnage a été retouché pour mieux tenir compte de la taille des établissements ; en 2016, le redressement des universités a été réalisé par région pour permettre une territorialisation des données et le questionnaire a été retouché pour intégrer de nouvelles thématiques (notamment les origines migratoires des étudiants, le sentiment de discrimination ou encore l'usage des MOOCs).

L'année 2020 a été en grande partie consacrée à l'exploitation des données recueillies par l'enquête. En effet, à partir de cette base, l'OVE produit différents indicateurs et documents : présentation synthétique des principaux résultats, fiches thématiques...

L'exploitation des données se concrétise par la mise en place d'un groupe d'exploitation, copiloté par le président du collège scientifique, la chargée de mission scientifique et le directeur de l'OVE. De par sa composition — 35 chercheurs et personnalités issus du milieu de l'enseignement supérieur et de la recherche —, ce groupe d'exploitation couvre diverses disciplines des sciences humaines et sociales : sociologie, urbanisme, démographie, sciences politiques, psychologie, pour ne citer que les principales. L'ouvrage collectif auquel il doit aboutir a pour

objectif de réaliser des contributions thématiques problématisées fondées sur les données de l'enquête Conditions de vie des étudiants 2020, mises en perspective, dans la mesure du possible, avec les précédentes enquêtes CDV et/ou des données comparatives européennes issues du programme *EUROSTUDENT*.

AU NIVEAU EUROPÉEN

Les données de l'enquête Conditions de vie des étudiants 2020 sont valorisées dans le cadre du programme *EUROSTUDENT VII* (2018-2020). L'OVE participe au comité de pilotage (steering board) de ce programme depuis son démarrage et y représente la France.

Ce comité est responsable des orientations stratégiques du programme et de la validation de son rapport annuel d'activité, ainsi que de la résolution de conflits entre des pays et le Consortium. Ce comité est en outre composé d'un représentant de la Commission européenne, de l'European Students' Union, du Bologna Follow-Up Group, du Ministère fédéral allemand de l'éducation et de la recherche, du Ministère de l'éducation, de la culture et de la science des Pays-Bas ainsi que de trois pays participants, dont la France, ayant pour mission de représenter l'ensemble des pays participants au programme. L'Office fédéral de la statistique suisse est modérateur de ce comité de pilotage.

L'OVE a ainsi participé à la réunion du comité de pilotage qui s'est tenue le 13 juin 2018 à Vienne pour le lancement d'*EUROSTUDENT VII*. Il a également pris part à la réunion du 9 avril 2019 en visioconférence qui a complété celle du 27 mars. Il a également participé aux réunions qui se sont tenues le 31 mars 2020 et le 3 novembre 2020 en visioconférence, durant lesquelles le souhait d'*EUROSTUDENT* de passer d'un programme triennal à un programme quadriennal notamment a été longuement discuté, particulièrement vis-à-vis de l'impact au niveau national qu'aurait ce décalage de calendrier et

l'espacement des enquêtes. En outre, ces réunions ont porté sur l'impact de la pandémie et de la fermeture des établissements d'enseignement supérieur qui d'une part a empêché certains pays de réaliser leur enquête au printemps 2020, et a induit d'autre part le risque d'un manque de comparabilité entre les données collectées en 2019 et celles collectées en 2020 avant, pendant ou après cette période de fermeture. Le planning du programme en a été fortement impacté et le programme *EUROSTUDENT VII* a été prolongé de trois mois afin de permettre l'inclusion de tous les pays ayant réalisé leur enquête en 2020 dans le rapport final. L'accompagnement des pays ayant réalisé leur enquête en 2020 a par ailleurs été renforcé pour contrôler au maximum l'impact de la pandémie sur les indicateurs.

26 pays (network) participent finalement à la VIIème édition d'*EUROSTUDENT*. Pour la France, l'OVE est également fournisseur des données, tirées de l'enquête CDV. Ainsi, la période de mai 2020 à février 2021 a été celle de la préparation et du transfert des indicateurs *EUROSTUDENT* pour la France par l'OVE au consortium d'*EUROSTUDENT VII*, et d'échanges réguliers et soutenus avec ce dernier afin de contrôler les données et d'assurer leur qualité et comparabilité avec celles des autres pays participants.

Dans le cadre de ce programme toujours, l'OVE a également participé au Kick-off meeting qui s'est tenu le 12 juin 2018 à Vienne lors duquel le nouveau programme (questionnaire et organisation) a été discuté avec l'ensemble des pays impliqués et a été l'occasion d'élire les trois représentants au steering board. L'OVE a aussi participé au séminaire préparatoire qui s'est tenu du 11 au 14 février 2019 à Malte et a permis de préparer au mieux l'adaptation des questions *EUROSTUDENT* pour les intégrer au questionnaire CDV, ainsi que d'échanger avec les autres pays participants sur les différentes étapes de l'enquête.

Production et publication des résultats

En décembre 2020, l'OVE a débuté le programme de diffusion et de publication des résultats de l'enquête CDV 2020.

REPÈRES CDV 2020

Le livret synthétique Repères représente la première publication de résultats de l'enquête nationale *Conditions de vie des étudiants*, sa sortie intervenant quelques mois après la passation du questionnaire de l'enquête. Il présente les principaux résultats clés de l'enquête, sous la forme de tableaux commentés, et qui ont porté en 2020 sur :

- Les caractéristiques de la population étudiante ;
- l'origine migratoire des étudiants ;
- le choix des études ;
- les rythmes d'études ;
- les discriminations ;
- les usages du numérique ;
- les perspectives d'avenir ;
- l'activité rémunérée ;
- le logement ;
- le budget ;
- le bien-être et santé ;
- la vie d'étudiant confiné.

CONTRIBUTION À L'ÉTAT DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

(Paris, Ministère de l'éducation nationale, l'enseignement supérieur et de la recherche.)

L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France constitue un état des lieux annuel et chiffré du système français, de ses évolutions, des moyens qu'il met en œuvre et de ses

résultats, en le situant, chaque fois que les données le permettent, au niveau international. Chaque fiche présente au moyen de graphiques, de tableaux et de commentaires, les dernières données de synthèse disponibles sur chaque sujet. Depuis 2007, l'OVE participe à cette publication en réalisant une ou plusieurs fiches thématiques basées sur les données de l'enquête Conditions de vie. **Entre 2018 et 2020, l'OVE a transmis cinq fiches au ministère :**

2018 « La vie étudiante : logement, indépendance et accès aux soins » :

cette fiche analyse les types de logements occupés par les étudiants, les modes de décohabitation et d'accès à l'indépendance et leurs effets sur le niveau de vie et sur l'accès aux soins.

2019 « La vie étudiante : la santé des étudiants » :

cette fiche analyse la manière dont les étudiants évaluent leur état de santé, les protections dont ils bénéficient en matière de santé, le renoncement aux soins et les symptômes de mal-être qu'ils expriment.

2020 « Vie étudiante : la santé des étudiants d'université » :

cette fiche analyse, à partir d'une enquête sur la santé des étudiants, la manière dont les étudiants d'université évaluent leur état de santé, leurs recours aux soins et les renoncements aux soins pour raisons financières, les symptômes de détresse psychologique et l'usage de produits dopants ou stupéfiants.

Parallèlement, entre 2018 et 2020, l'OVE a publié plusieurs OVE infos :

OVE Infos n°37, « Les mobilités résidentielles étudiantes », juillet 2018 :

à partir des données des enquêtes génération du CEREQ, cet OVE infos propose une analyse des différentes formes de mobilité résidentielle des étudiants. Il montre ainsi dans quelle mesure les étudiants terminent ou non leurs études supérieures dans leur région d'origine et comment l'insertion des diplômés peut conduire à des mobilités résidentielles, ces comportements de mobilité variant selon les régions et selon les niveaux de diplôme.

OVE Infos n°38, « A la recherche des mobilités quotidiennes étudiantes », juillet 2018 :

Prenant pour objet les travaux scientifiques sur les mobilités quotidiennes étudiantes, cet OVE Infos vise d'une part à situer ces travaux dans la littérature scientifique sur les mobilités ; d'autre part à mettre en évidence les problématiques, terrains et méthodes des recherches sur les mobilités quotidiennes étudiantes, leurs articulations avec d'autres mobilités résidentielles et internationales ou encore leurs ressemblances avec les mobilités quotidiennes d'autres populations.

OVE Infos n° 39, « L'orientation étudiante à l'heure de Parcoursup », septembre 2019 :

cet OVE Infos analyse sur les processus d'orientation à l'heure de Parcoursup. Il est centré sur les perceptions et les représentations des étudiants : comment ces derniers ont-ils vécu la nouvelle procédure, depuis la formulation des vœux en terminale jusqu'à l'inscription effective dans une filière de l'enseignement supérieur ? Quelle a été la place de l'accompagnement institutionnel et familial dans la formulation des choix ? Face à la pluralité

des vœux possibles, quelles ont été les stratégies mises en place par les étudiants et comment celles-ci varient en fonction du profil social et universitaire de ces derniers ?

OVE Infos n° 40, « Etudier en France ou dans d'autres pays européens », novembre 2019 (version française et version anglaise) :

en Europe, être étudiant recouvre des réalités différentes d'un pays à l'autre. Cet OVE Infos s'appuie sur le projet EUROSTUDENT VI, pour saisir la diversité des populations étudiantes nationales. L'accent est mis sur le passage de l'enseignement secondaire à l'enseignement supérieur et sur la mobilité internationale. Une description des conditions de vie (logement, ressources, dépenses et travail rémunéré) complète le tableau général.

OVE Infos n° 41, « Des hommes en formation « féminine » : le poids du genre dans l'enseignement supérieur », mai 2020 :

cet OVE Infos s'appuie sur un travail de thèse qui a reçu le prix de doctorat de l'OVE en 2019. Il repose sur une double étude de cas des formations de maïeutique et d'assistance de service social, deux filières très majoritairement féminines. Cet OVE Infos montre le rôle essentiel des contextes (situation économique, pratiques institutionnelles, rencontres, etc.) dans l'orientation atypique des hommes ayant choisi de suivre la formation de sage-femme ou d'assistant de service social. Il examine la façon dont ces hommes sont socialisés à « jongler » avec des pratiques de genre plurielles une fois en formation, et met enfin en évidence les inégalités sexuées qui sont (re)produites pendant les études.



Production et publication des résultats



OVE Infos n°42, « La vie étudiante au temps de la pandémie de COVID-19 », septembre 2020 (version française et version anglaise) :

cet OVE Infos aborde les conséquences de la crise sanitaire de 2020 et la période du premier confinement (mars 2020) en analysant les effets sur le déroulement des études et sur les conditions de vie des étudiants. Il montre ainsi comment les relations des étudiants avec leur entourage familial ont été impactées, comment l'exercice d'une activité rémunérée a été fortement perturbé et comment les modalités d'études ont été transformées. Ces bouleversements se sont accompagnés, pour une partie de la population étudiante, de formes de fragilisation, avec l'aggravation de situations de précarité ou de décrochage universitaire.

L'OVE a également publié plusieurs **fiches thématiques** exploitants les données des enquêtes de l'OVE :

Fiches à partir de l'enquête Conditions de vie 2016 :

- Mobilité internationale. Août 2018
- Situation économique et financière des étudiants. Octobre 2018
- L'emploi du temps des étudiants. Mars 2019
- Transports et déplacement. Juin 2019

Fiches thématiques La vie d'étudiant confiné :

- Le logement pendant la pandémie de COVID-19. Septembre 2020
- La continuité pédagogique pendant la pandémie de COVID-19. Septembre 2020
- La situation financière pendant la pandémie de COVID-19. Octobre 2020
- La santé pendant la pandémie de COVID-19. Octobre 2020
- L'activité rémunérée pendant la pandémie de COVID-19. Novembre 2020

À travers les deux collections dont l'OVE dispose à la Documentation française, **deux ouvrages ont été publiés** entre 2015 et 2017 :

L'ouvrage collectif du groupe d'exploitation de l'enquête CDV 2016.

Feres Belghith, Jean-François Giret et Élise Tenret, Regards croisés sur les expériences étudiantes, Paris, La Documentation française, coll. « Études & recherches », 2019, 363 p.

Les analyses présentées dans cette publication s'appuient sur les résultats de la 8ème enquête « Conditions de vie des étudiants », réalisée en 2016 auprès de 46 000 étudiants par l'Observatoire national de la vie étudiante. Cet ouvrage a bénéficié du concours de chercheurs de différentes disciplines spécialisés dans les champs couverts par cette enquête unique en France et devenue au fil du temps un outil majeur de suivi de la vie étudiante.

Cet ouvrage souligne la diversité de ces expériences étudiantes, scolaires mais également extrascolaires, peut-être du fait d'une porosité de plus en plus grande entre conditions d'études et conditions de vie. Les différentes analyses présentées dans cet ouvrage soulignent

la nécessité de convertir la diversité d'expériences en éléments de réussite individuelle et collective. Comme le suggèrent de nombreux résultats, le rôle des politiques étudiantes, locales, nationales et même internationales incluant les conditions d'études, la mobilité mais également l'accès à la santé, aux loisirs, au transport ou au logement est déterminant.

L'ouvrage collectif du groupe d'exploitation de l'enquête sur la santé des étudiants menée en 2016 :

Feres Belghith, Yannick Morvan, Arnaud Régnier-Loilier, Martine Rosenbacher-Berlemont, Élise Tenret et Élise Verley, La santé des étudiants, Paris, La Documentation française, coll. « Études & recherches », 2020, 176 p.

Cet ouvrage rassemble les résultats de la première enquête nationale sur la santé des étudiants menée au cours de l'année universitaire 2015-2016, en parallèle de l'enquête Conditions de vie des étudiants 2016, auprès d'étudiants inscrits à l'université en France métropolitaine et Outre-mer. Il propose de mieux comprendre les spécificités de la population étudiante en matière de santé, que ce soit en termes de pratiques ou de recours aux soins. Il s'inscrit également dans une démarche comparative avec les données disponibles sur la santé en population générale (Baromètre santé des Français et EuroBarometer).



Les 27^e, 28^e et 29^e concours de l'OVE « La vie étudiante vue par les étudiants »

Depuis 1994, l'OVE organise un concours annuel visant à valoriser et récompenser des travaux d'étudiants portant sur des thématiques en lien avec les conditions de vie et d'études des étudiants. Le concours est ouvert aux étudiants ayant soutenu avec succès un mémoire ou une thèse sur le sujet. Chaque année, un jury composé de personnalités issues de différents horizons, experts académiques ou institutionnels spécialistes des questions de vie étudiante, se réunit afin de statuer sur la qualité des mémoires réceptionnés et éligibles, et ce au regard de critères à la fois académiques et d'intérêt du thème pour l'OVE (aspect novateur, apport pour la réflexion opérationnelle sur le sujet...). Chaque mémoire est évalué par au moins deux jurés, dont au moins un chercheur et un acteur institutionnel, pour une appréciation la plus fine possible de chaque mémoire selon les deux grands critères d'évaluation définis et spécifiques à ce concours. Après délibération, le jury attribue plusieurs prix.

27^e CONCOURS : 2017 - 2018

Le jury du concours 2017-2018, composé de 29 personnes, s'est réuni le 26 mars 2018. La diffusion officielle du palmarès du concours a eu lieu lors de la cérémonie de remise des prix du concours qui s'est tenue le 15 juin 2018.

Le prix de doctorat (prix Louis Gruel) a été attribué à **Julien Berthaud** pour sa thèse en sciences de l'éducation intitulée « *L'intégration sociale étudiante : relations et effets au sein des parcours étudiants* ».

Le prix de master a été attribué à **Pauline Proboeuf** pour son mémoire de master 2 en sociologie intitulé « *Etudier le choix en train de se faire. Une analyse des choix d'orientation post-bac* ».

Des mentions spéciales ont été attribuées à **Olivia Chambard** pour sa thèse en sociologie intitulée « *La fabrique de l'homo entrepreneurs. Sociologie d'une politique éducative aux frontières du monde académique et du monde économique* », à **Boris Menard**, pour sa thèse en sciences économiques intitulée « *Parcours des étudiants à l'université : les files d'attente pour l'éducation à l'aune de Sen et Bourdieu* » et à **Jimmy Stef** pour son mémoire de master 2 en sociologie intitulé « *Internationalisation des grandes écoles françaises et fabrication des élites. Stratégie des établissements et mobilités étudiantes* ».

28^E CONOURS : 2018 - 2019

Le jury du concours 2018 - 2019, composé de 34 personnes, s'est réuni le 25 mars 2019. La diffusion officielle du palmarès du concours a eu lieu lors de la cérémonie de remise des prix du concours qui s'est tenue le 14 juin 2019.

Le prix de doctorat (prix Louis Gruel) a été attribué à **Alice Olivier** pour sa thèse en sociologie intitulée « *Étudiants singuliers, hommes pluriels. Orientations et socialisations masculines dans des formations « féminines » de l'enseignement supérieur* ».

Le prix de master a été attribué à **Juliette Robert** pour son mémoire de master 2 en sciences de l'éducation intitulée « *Le temps en cours de l'étudiant : structuration des rythmes personnels et pratiques numériques* ».

Des mentions spéciales ont été attribuées à **Ruggero Iori** pour sa thèse en sociologie intitulée « *A l'école du travail social. Une sociologie comparée des formations d'assistantes sociales en France et en Italie* », à **Éléonore Vrillon**, pour sa thèse en sciences de l'éducation intitulée « *De l'égalité formelle aux usages réels : déterminants et effets du suivi des MOOC dans les trajectoires socioprofessionnelles* » et à **Christophe Birolini** pour son mémoire de master 2 en sociologie intitulé « *Est-ce que les gens se cachent encore pour travailler à Centrale ? Le rejet du « polard » dans une communauté imaginée d'élèves dans une grande école d'ingénieurs* ».

29^E CONOURS : 2019 - 2020

Le jury du concours 2019 - 2020, composé de 29 personnes, s'est réuni le 6 mai 2020. La diffusion officielle du palmarès du concours a eu lieu le 25 juin 2020.

Le prix de doctorat (prix Louis Gruel) a été attribué à **Mathilde Provansal** pour sa thèse en sociologie intitulée « *Artistes mais femmes. Formation, carrière et réputation dans l'art contemporain* ».

Le prix de master a été attribué à **Sarah Solchany** pour son mémoire de master 2 en action publique et régulation sociale intitulée « *MonEtude, le soutien scolaire entre privatisation et ubérisation* ».

Des mentions spéciales ont été attribuées à **Antonin Dubois** pour sa thèse en histoire et civilisations intitulée « *Organiser les étudiants. Mobilisations collectives et formation d'un groupe social (Allemagne et France, 1880-1914)* », à **Lucas Sivilotti**, pour sa thèse en sciences de l'éducation intitulée « *La médiation auprès des étudiants atteints de cancer ou de maladies rares : analyse et compréhension des enjeux* » et à **Nathan Morin** pour son mémoire de master 2 en sociologie intitulé « *Entrer en sociologie à l'université. Différenciations sociales au sein d'une même matrice disciplinaire et évolution en dix ans* ».



Le rôle d'expert de l'OVE

Pour répondre au mieux aux demandes, l'OVE développe une stratégie de large diffusion des résultats de ses travaux adaptée à la diversité de ses publics. Parallèlement, l'Observatoire est régulièrement consulté par divers organismes et institutions.

Le CNOUS, dont la mission est d'assurer la mise en cohérence et le pilotage du réseau des CROUS dans le but d'améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants à travers l'offre de services de proximité (logement, restauration, culture) est l'une des institutions qui sollicitent tout particulièrement l'OVE. Les autres demandes émanent quant à elles des assemblées parlementaires, de la Cour des comptes que de ministères et des inspections générales, de conseils régionaux et généraux, ou encore d'organisations étudiantes ou d'agences européennes.

En tant qu'acteur national en matière d'information sur la vie étudiante, l'OVE est par ailleurs sollicité régulièrement par les médias principalement nationaux, afin de leur fournir données et analyses. Les demandes émanent aussi bien de la presse écrite, radio, que télévisuelle ou internet. Enfin, les étudiants eux-mêmes souhaitent obtenir des informations utiles à la réalisation de leur mémoire de fin d'études. Les sollicitations étudiantes proviennent d'étudiants de toute la France poursuivant leurs études aussi bien dans une école qu'à l'université, dans des disciplines aussi variées que la sociologie, la pédagogie ou l'économie mais également l'odontologie, les études en conseil économique et social, les formations sanitaires et sociales, l'architecture ou encore l'urbanisme.

Afin de mieux tenir compte de la diversité des profils étudiants, l'Observatoire se propose de :

→ poursuivre la mise à disposition de ses bases de données via le réseau Quetelet-Progedo Diffusion qui

associe différents centres français ayant des missions nationales d'archivage et de diffusion d'ensemble de données statistiques pour les sciences humaines et sociales issues de la statistique publique ;

→ poursuivre la communication des résultats de ses enquêtes sur les réseaux sociaux, afin de permettre un accès élargi aux données de l'OVE ;

→ poursuivre l'élargissement de la communication sur le lancement du concours « La vie étudiante vue par les étudiants » en dehors des universités, afin de continuer à favoriser la diversité des disciplines représentées au concours ;

→ poursuivre l'enrichissement du site internet de l'OVE afin d'offrir un accès à l'information (notamment les résultats des enquêtes) plus simple et intuitif pour des étudiants peu familiers du travail de recherche universitaire, tout en fournissant à tous l'ensemble des informations nécessaires et pertinentes à l'analyse des données trouvées (données, questionnaires, méthodologie...).

Dans le cadre de son activité au plan national, l'OVE a noué de nombreux **partenariats** et travaille à les conforter : c'est le cas du partenariat avec **Resosup**. Il s'agit d'une structure associative qui répond aux besoins exprimés depuis plusieurs années par les professionnels des observatoires locaux : favoriser les échanges et les confrontations d'expériences, coordonner des actions d'information et de formation, représenter les professionnels de ces structures auprès des différents interlocuteurs institutionnels, développer et partager des outils méthodologiques utilisés dans les études ou les enquêtes, promouvoir les missions et les travaux des observatoires afin de les inscrire dans la durée.

L'OVE participe également au Groupe de Travail sur l'Enseignement Supérieur (**GTES**), animé par le Céreq. Le GTES est un réseau d'échanges et de production sur les parcours de formation d'insertion des inscrits dans l'enseignement supérieur, réunissant 40 personnes (Céreq, OVE national et OVE locaux, DGEIP, INJEP, chercheurs et enseignants chercheurs...)

Le partenariat avec la **CPU** (Conférence des Présidents d'Université) a été développé tant il est essentiel dans le processus de diffusion du questionnaire d'enquête mais aussi dans les échanges avec ses représentants sur les réponses universitaires aux questions de vie étudiante en France. Dans ce cadre, l'OVE participe notamment aux « réunions des réseaux interuniversitaires de vie de campus », qui rassemblent l'ensemble des acteurs de la vie étudiante et de la vie de campus.

Dans le cadre de cette activité d'expertise, l'OVE est également sollicité pour participer à différentes commissions ou groupe de travail, dont sont donnés ci-après quelques exemples.

L'OVE a participé au « groupe de travail Mobilité » du comité de suivi de la loi ORE (CSORE) installé par la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et dont l'objectif était d'étudier l'impact de la loi ORE et du dispositif Parcoursup sur la mobilité des étudiants. Le rapport détaillant les préconisations du CSORE a été remis à la ministre en octobre 2019

L'OVE est également membre du comité technique national des observatoires territoriaux du logement étudiant (OTLE), organisé par la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU) et l'Association des villes universitaires de France (AVUF) et dont l'objectif est d'accompagner la dynamique de développement du réseau des Observatoires Territoriaux du Logement Etudiant.

De même, à la demande du CROUS de Paris, l'OVE est membre du comité de pilotage du comité de santé des étudiants franciliens créé dans le cadre du projet d'amélioration de la qualité

de vie étudiante et de promotion sociale (PAQVES) et participe, en tant qu'expert, aux travaux du comité de pilotage de l'Observatoire territorial du logement étudiant d'Ile-de-France.

De même, l'OVE est partie prenante du comité de pilotage de la carte européenne de l'étudiant. Le projet de carte européenne de l'étudiant est porté par le CNOUS. Le comité de pilotage, présidé par Monique Ronzeau, est constitué des acteurs principaux de l'enseignement supérieur français, du CNCE (comité national carte étudiante), des représentants de l'enseignement supérieur d'Italie, d'Allemagne et d'Irlande. Le projet de carte étudiante européenne vise à la création d'une identité électronique commune à tous les étudiants d'Europe, permettant une circulation du statut d'étudiant à l'échelle européenne. Elle a vocation à devenir un véritable passeport numérique permettant une mise en réseau des services numériques entre les systèmes d'information de tous les acteurs.

Parallèlement, l'OVE est également sollicité pour participer, à des études menées par d'autres organismes, notamment à l'élaboration du questionnaire de l'enquête annuelle du Panel bachelier 2014 réalisé par le SIES dans le cadre du comité de concertation du panel bachelier 2014 ou encore aux travaux de mesure de l'impact de la mobilité Erasmus de l'observatoire national de l'impact Erasmus +.

Au-delà de ces consultations, l'OVE est également sollicité pour apporter une expertise dans le domaine des conditions de vie des étudiants. Ainsi, l'OVE a été auditionné par la commission des affaires sociales de l'Assemblée Nationale sur la question de la santé étudiante, par une commission du Conseil économique, social et environnemental sur la lutte contre la grande pauvreté, par le Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques (CEC) de l'Assemblée Nationale sur les pratiques sportives des étudiants dans le cadre de l'évaluation des politiques de prévention en santé publique ou encore par la mission d'information sur les conditions de la vie étudiante du Sénat.



CHAPITRE 3

VIE ÉTUDIANTE ET INÉGALITÉS SOCIALES : REPÈRES ET RECOMMANDATIONS



L'Observatoire national de la vie étudiante se voit expressément confier, par la loi du 22 juillet 2013 sur l'enseignement supérieur et la recherche, la réalisation d'un rapport sur les inégalités sociales repérées, incluant des recommandations.

Extrait de l'article L.811-3 du code de l'éducation en vigueur depuis le 22 juillet 2013 :

« Sont regardées comme représentatives les associations d'étudiants qui ont pour objet la défense des droits et intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, des étudiants et, à ce titre, siègent au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche ou au conseil d'administration du Centre national des œuvres universitaires et scolaires. Elles bénéficient d'aides à la formation des élus. Elles sont associées au fonctionnement d'un observatoire de la vie étudiante qui rassemble des informations et effectue des études concernant les conditions de vie matérielle, sociale et culturelle des étudiants. **Ces études et informations font l'objet d'un rapport annuel remis au Parlement incluant des recommandations pour agir contre les inégalités sociales repérées** ».

Cette partie du rapport d'activité 2018-2020 de l'OVE entend répondre à cette sollicitation à travers l'analyse des inégalités repérées sur trois thèmes principaux :

- l'activité rémunérée des étudiants,
- la santé des étudiants,
- le logement étudiant.
- la situation économique et financière des étudiants.

Les recommandations d'ordre méthodologique

Pour chacun de ces thèmes, une synthèse des inégalités repérées est présentée afin de proposer des recommandations fondées sur les principaux résultats des enquêtes pilotées par l'OVE. Ces recommandations thématiques prennent la forme de pistes de réflexion soumises au débat public. En ce sens, l'OVE se doit d'assurer une qualité et une fiabilité des données nationales en la matière, ce qui conduit à proposer en priorité des recommandations d'ordre méthodologique touchant notamment aux modalités de production de données sur les conditions de vie des étudiants.

Plusieurs constats peuvent être dressés :

→ l'enquête CDV pilotée par l'OVE permet d'effectuer l'analyse des inégalités de vie étudiante, par son envergure (champ de l'enquête, thèmes abordés) et par son positionnement à l'articulation des dimensions locale, nationale et européenne, permettant ainsi une approche comparative des facteurs d'inégalité ;

→ l'enquête CDV, par sa dimension généraliste, ne peut aborder l'ensemble des thèmes de manière approfondie. Pour pallier à cette limite, l'OVE commande des enquêtes thématiques complémentaires permettant de consolider les connaissances sur chaque thème retenu ;

→ le calendrier de l'enquête (au second semestre de l'année universitaire), sa dimension transversale permettent d'obtenir une photographie de la vie étudiante à un instant T, mais favorise

la « sursélection » des étudiants en situation de réussite (les étudiants ayant décroché au 1^{er} semestre sont sous-représentés, les étudiants ayant échoué l'année n-1 et non réinscrits dans l'enseignement supérieur sont absents de l'échantillon). L'absence de dimension longitudinale (sauf de façon rétroactive) dans la collecte de données limite les possibilités d'analyse des effets des conditions de vie sur la construction des parcours nécessitant le recours à des méthodologies complémentaires ;

→ la vie étudiante est aujourd'hui perçue à tous les échelons du territoire comme un facteur d'attractivité pour les établissements et de réussite des étudiants, ce qui rend d'autant plus nécessaire la production de données locales, en complément de celles qui sont recueillies au plan national, notamment dans le cadre de l'enquête menée tous les trois ans par l'OVE. L'objectif est de mieux articuler les différentes enquêtes afin de gagner une lisibilité accrue et éviter un effet potentiellement contre-productif : risque de doublons / impact négatif sur le taux de réponse, les étudiants étant de plus en plus sollicités / multiplication de chiffres différents, parfois contradictoires et non comparables sur un même sujet parce que construits selon des modalités différentes ;

→ le besoin d'un diagnostic aussi complet et fin que possible des conditions de vie des étudiants s'affirme en raison de la forte différenciation de la population considérée ;

→ les données de l'enquête, complétées par celles d'autres bases de données (MESRI, MENJ ou INSEE par exemple) permettraient d'approfondir certaines thématiques, notamment en ce qui concerne les facteurs de réussite.

Les recommandations méthodologiques sont les suivantes :

→ veiller à l'articulation et à la complémentarité des enquêtes locales/nationales/européennes, qu'il s'agisse de la réalisation du questionnaire, du protocole d'enquête ou encore de l'analyse des résultats avec, en particulier, la réalisation d'indicateurs thématiques communs entre l'OVE et les observatoires et organismes locaux ;

→ développer les possibilités d'appariement de l'enquête Conditions de vie avec les données des services statistiques du MESRI (fichier SISE) et du MENJ, voire avec d'autres sources (CNOUS, INSEE...) de manière à pouvoir réaliser des suivis de cohorte dans le supérieur ;

→ favoriser les post-enquêtes (qualitatives ou quantitatives) à la suite de l'enquête CDV, permettant des ré-interrogations de l'échantillon initial (à n+1, n+2, n+3) ainsi que des analyses longitudinales. Une telle approche permettrait de mieux cerner l'influence des conditions de vie sur les parcours dans l'enseignement supérieur (réussite, décrochage, réorientation, célérité du parcours...);

→ mobiliser les acteurs institutionnels pour améliorer la participation des établissements et étudiants à l'enquête nationale Conditions de vie des étudiants.



L'activité rémunérée des étudiants

ÉTAT DES LIEUX

L'enquête Conditions de vie des étudiants 2020 a été modifiée pour mieux repérer les spécificités de l'activité rémunérée exercée par les étudiants pendant leur formation
En particulier :

- les stages ont été distingués des autres activités rémunérées ;
- l'alternance n'est plus une modalité à elle seule ;
- les questions sur les métiers exercés ont été actualisées ;
- des questions sur le statut des étudiants ont été posées (concernant l'activité principale exercée - celle qui rapporte le plus d'argent) ;
- des questions sur le recours éventuel aux plateformes d'emploi numériques ont été ajoutées.

Selon l'enquête Conditions de vie des étudiants 2020, 40 % des étudiants ont exercé une activité rémunérée en période d'études (hors vacances d'été et stages) et 60 % n'ont pas travaillé ou n'ont eu une activité rémunérée qu'en période estivale. Les activités exercées en période d'études se différencient notamment selon leur durée, leur régularité, mais aussi selon leur lien avec la formation suivie. Parmi les étudiants qui ont exercé une activité rémunérée durant l'année universitaire, 7% ont exercé une activité rémunérée liée aux études, 25% des jobs étudiants (activité non liée aux études et moins d'un mi-temps), 3% des activités rémunérées concurrentes des études et 5% des activités rémunérées très concurrentes des études.

C'est dans les filières universitaires de lettres-SHS que les étudiants exercent le plus souvent une activité très concurrente des études (9 %) tandis que les activités rémunérées liées aux études sont dominantes en filière santé à l'université (21 %) et dans les grands établissements (18 %). De manière générale, 32 % des

étudiants qui exercent une activité fortement concurrentielle à leurs études estiment que celle-ci a un impact négatif sur leurs résultats.

La période des études supérieures est, pour les étudiants, une période de transition et de passage à l'âge adulte. Cette transition se traduit notamment par une indépendance et une autonomisation vis-à-vis des parents et par une modification des modes de vie, qui s'accompagne d'une augmentation de l'exercice d'une activité rémunérée. Parmi les étudiants âgés de 18 ans ou moins, seulement un étudiant sur cinq (21,2 %) exerce une activité rémunérée durant les études contre 58,9 % des étudiants de 25 ans ou plus.

L'exercice d'une activité rémunérée apparaît également corrélé à la situation financière des parents et à l'aide financière apportée aux étudiants. Cette corrélation concerne particulièrement l'activité très concurrente des études, qui connaît des variations assez importantes : le taux d'activité rémunérée concurrente des études est multiplié par 1,6 entre les étudiants dont les parents ont des revenus inférieurs à 900 euros et ceux dont les parents ont des revenus supérieurs à 10000 euros. De même, le taux d'activité rémunérée très concurrente des études est multiplié par 24 entre les étudiants qui ne reçoivent aucune aide de leurs parents et ceux dont l'aide parentale couvre plus de 75 % de leurs ressources.

Parmi les étudiants qui travaillent, la motivation financière reste la raison la plus couramment invoquée, 78 % d'entre eux déclarent que leur activité professionnelle permet d'« améliorer leur niveau de vie » et 51 % la jugent « indispensable pour vivre ». Parallèlement, l'acquisition d'une expérience professionnelle est également une motivation forte du recours à l'activité rémunérée : 73 % des étudiants y font référence pour justifier leur activité.

L'ESSENTIEL



**PROFIL DES ÉTUDIANTS
EXERÇANT UNE ACTIVITÉ
RÉMUNÉRÉE DURANT
LES ÉTUDES**

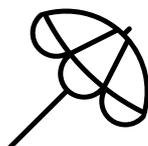
59%



25 ans et plus

21%

moins de 18 ans



**ÉTUDIANTS N'AYANT PAS
EXERCÉ UNE ACTIVITÉ
RÉMUNÉRÉE OU AYANT EU UNE
ACTIVITÉ RÉMUNÉRÉE QU'EN
PÉRIODE ESTIVALE**

60%



**ÉTUDIANTS AYANT
EXERCÉ UNE ACTIVITÉ
RÉMUNÉRÉE EN PÉRIODE
D'ÉTUDES**

40%



7%

exercent une activité
liée aux études⁽¹⁾

25%

exercent un job⁽²⁾

3%

exercent une activité
concurrente des études⁽³⁾

5%

exercent une activité très
concurrente des études⁽⁴⁾

⁽¹⁾ activité rémunérée dont le contenu est en lien avec la formation suivie (internes ou externes des hôpitaux, allocataires d'enseignement).

⁽²⁾ activité rémunérée non liée aux études et exercée moins d'un mi-temps.

⁽³⁾ activité rémunérée non liée aux études, exercée au moins à mi-temps et moins de 6 mois par an.

⁽⁴⁾ activité rémunérée non liée aux études, exercée au moins à mi-temps et plus de 6 mois par an.



L'activité rémunérée des étudiants

ÉTAT DES LIEUX / SUITE

Plus l'activité est intense et éloignée des études et plus elle est fondamentale dans les ressources des étudiants. Les étudiants qui exercent une activité très concurrente des études indiquent très majoritairement qu'elle leur est indispensable pour vivre (82 %). De plus, la rémunération de l'activité rémunérée prend une place de plus en plus importante dans les ressources et dans le maintien du niveau de vie des étudiants à mesure qu'ils avancent dans le processus d'indépendance résidentielle.

L'activité rémunérée, parce qu'elle peut empiéter sur le temps des études, présente le risque de venir perturber la réussite des étudiants. En premier lieu, l'activité rémunérée des étudiants, particulièrement lorsqu'elle gagne en intensité, a un impact sur la présence au sein de l'établissement (notamment la présence en cours). Cet impact se répercute également sur le degré d'intégration au sein de l'établissement et au milieu étudiant, qui n'est pas sans importance sur le bon déroulement et la réussite des études.

De plus, **le lien de l'activité rémunérée avec les études et l'intensité de l'activité ont des répercussions majeures sur la réussite dans les études.** Ainsi, l'activité rémunérée liée aux études, indépendamment de son intensité, augmente la probabilité de réussite (mesurée par la moyenne générale obtenue l'année précédente) par rapport au fait de ne pas exercer d'activité rémunérée. À l'inverse, l'activité non liée aux études exercée à mi-temps ou plus a un impact négatif sur les études

et augmentent la probabilité d'échec. L'exercice d'une activité rémunérée a très fortement été modifié par la crise sanitaire : durant le premier confinement, 58 % des étudiants qui exerçaient une activité ont ainsi arrêté, réduit ou changé leur activité rémunérée. Parmi ceux-ci, 36 % ont interrompu leur activité. Cette interruption a été plus fréquente chez les plus jeunes (moins de 20 ans) et les femmes. **Parmi les étudiants ayant interrompu leur activité rémunérée, 27 % ont bénéficié du dispositif de chômage partiel.** Parallèlement, les étudiants qui ont été contraints d'arrêter leur activité rémunérée sont également ceux qui ont le plus bénéficié d'aides financières, principalement de la famille (41 % contre 26 % de ceux qui ont poursuivi leur activité et 36 % de l'ensemble des étudiants).

Pour les étudiants ayant pu poursuivre une activité rémunérée pendant la crise sanitaire, les modalités d'exercice en ont souvent été transformées. **Ainsi, 5 % des étudiants qui n'exerçaient aucune activité avant le premier confinement déclarent s'être mis à travailler pendant cette période.** Les modifications du travail étudiant ont eu des conséquences à plus long terme, se prolongeant au-delà de la seule période de confinement : parmi les étudiants ayant arrêté de travailler, 37 % n'ont pas repris d'activité rémunérée dans le mois qui a suivi le premier déconfinement, 9 % ont changé d'activité et 13 % ont repris la même activité mais réduit leurs horaires de travail.

RECOMMANDATIONS

→ Approfondir les connaissances dans le domaine, par une harmonisation des définitions du phénomène et des outils statistiques (différentes sources, produisant des résultats contrastés, existent actuellement). Un des objectifs pourrait être d'estimer de manière plus précise le lien entre l'intensité de l'activité rémunérée et le risque d'échec (le seuil au-delà duquel l'exercice d'une activité rémunérée présente un risque pour la réussite dans les études variant selon les enquêtes).

→ Favoriser l'emploi étudiant encadré prenant en compte les priorités et contraintes liées aux études, au sein des établissements d'enseignement supérieur. L'enquête CDV 2020 enregistre une progression dans ce

sens, avec le développement d'activités rémunérées exercées au sein de l'établissement (3 % en 2013 contre 6 % en 2016 et 7 % en 2020).

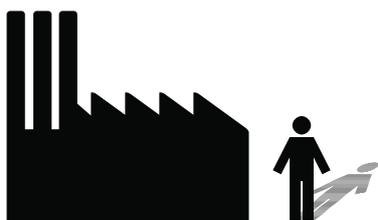
→ Mieux intégrer dans l'organisation des études (notamment par des aménagements pédagogiques, dispositifs d'insertion et d'intégration dans l'établissement...), la situation spécifique des étudiants exerçant des activités rémunérées très concurrentes des études. Le régime spécial d'études (RSE) va dans ce sens, en permettant notamment des dispenses d'assiduité et une priorité sur les aménagements d'horaires.

→ Améliorer la valorisation, par les établissements, de l'expérience tirée de l'activité professionnelle.

L'ESSENTIEL

82%

ÉTUDIANTS QUI EXERCENT
UNE ACTIVITÉ TRÈS CONCURRENTE
DES ÉTUDES AFFIRMENT QU'ELLE
LEUR EST INDISPENSABLE POUR VIVRE



RAISONS PRINCIPALES
INVOQUÉES DANS
L'EXERCICE D'UNE ACTIVITÉ
RÉMUNÉRÉE :

78%

Mon activité rémunérée
permet une amélioration
de mon niveau de vie



51%

Mon activité rémunérée
m'est indispensable
pour vivre



73%

Mon activité
rémunérée me permet
d'acquérir une expérience
professionnelle



La santé des étudiants

ÉTAT DES LIEUX

Selon l'enquête Conditions de vie des étudiants 2020, les étudiants français ont une évaluation globalement positive de leur état de santé général. 70 % d'entre eux sont satisfaits ou très satisfaits de leur état de santé. Pour autant, le jugement que les étudiants portent sur leur état de santé n'est pas uniforme : les femmes, les étudiants les plus âgés et les étudiants étrangers se déclarent plus souvent insatisfaits de leur état de santé.

Si les étudiants s'estiment globalement en bonne santé, nombreux sont ceux qui déclarent éprouver des symptômes de mal-être. Ils déclarent fréquemment ressentir des états d'épuisement (47 %) et de stress (39 %). De manière générale, 30 % des étudiants présentent des signes de détresse psychologique.

De plus, si les étudiants apparaissent plutôt bien protégés en matière de santé, 7 % des étudiants déclarent tout de même ne pas avoir de couverture santé complémentaire. C'est même le cas d'un quart des étudiants de nationalité étrangère (pour seulement 4 % des étudiants français).

En parallèle, 84 % des étudiants déclarent avoir consulté une ou un médecin généraliste au cours des 12 derniers mois. Dans le même temps, 71 % déclarent avoir renoncé au moins une fois au cours des douze derniers mois à des soins ou examens médicaux. Parmi les raisons proposées pour expliquer ce renoncement, c'est le fait d'avoir choisi d'attendre que leur état de santé s'améliore de lui-même qui est le plus souvent invoqué par les étudiants (42 % de ceux qui ont renoncé), suivi par le

manque de temps (42 % des étudiants aussi), et la longueur des délais d'attente pour avoir un rendez-vous (39 % des étudiants). Le renoncement pour raisons financières concerne quant à lui 33 % de l'ensemble des étudiants.

Cependant, le renoncement aux soins pour raisons financières ne concerne pas de la même façon l'ensemble des étudiants. L'avancée en âge se traduit par une hausse du renoncement aux soins pour raisons financières, qui atteint 48 % des étudiants âgés de 26 ans et plus, contre 24 % des moins de 20 ans.

Cette évolution traduit une modification des sources de protection en matière de santé à mesure que les étudiants avancent dans le processus d'autonomisation : **pour les plus jeunes, la famille joue un rôle fondamental de protection en matière de santé des étudiants.** À cette période de leur vie, un peu plus de la moitié

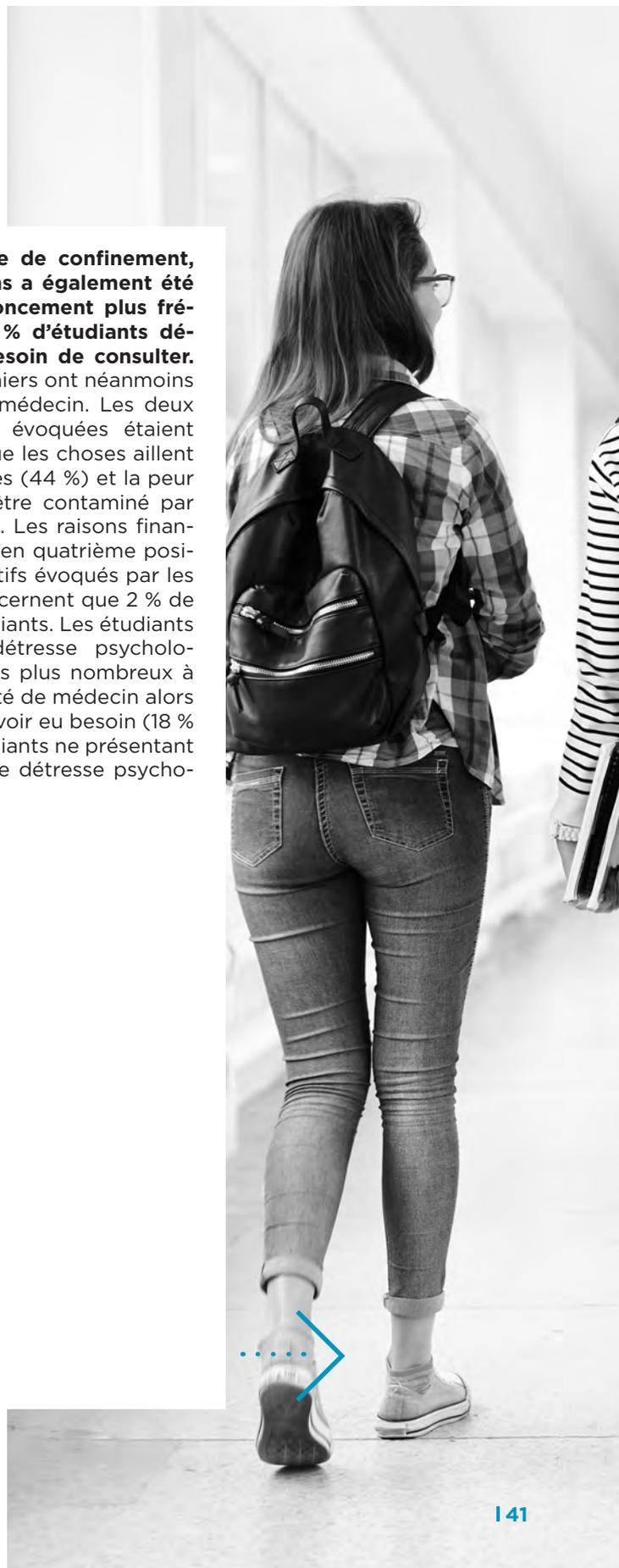


des étudiants vivent encore chez leurs parents ou retournent y dormir régulièrement le week-end et sont encore fortement dépendants financièrement de leurs parents ; ils sont encore peu nombreux à ne pas avoir de mutuelle et plus de la moitié bénéficient de la mutuelle de leur parent. Ces éléments fonctionnent comme une protection en matière de santé, dont on retrouve notamment les effets positifs dans le jugement que ces étudiants portent sur leur état de santé.

Interrogées plus particulièrement sur leur état de santé durant la période du premier confinement (sur un champ temporel plus large que celui de l'enquête CDV, soit huit semaines au lieu de 4 semaines, ce qui limite la comparaison), des proportions relativement similaires ressortent, avec près d'un étudiant sur trois (31 %) qui a présenté les signes d'une détresse psychologique, et des proportions encore plus élevées parmi les étudiants étrangers (42%), les étudiantes (35%) et les étudiants boursiers (34%). Parmi les différents signes de détresse, ce sont les états de nervosité et d'épuisement qui ont été les plus répandus : 34 % des étudiants ont été souvent ou en permanence « très nerveux » et 35 % souvent ou en permanence « épuisés ». À ces signes de détresse se sont ajoutées des difficultés spécifiques liées au confinement : 50 % des étudiants ont ainsi déclaré avoir souffert de solitude ou d'isolement pendant le confinement et 7 % ont déclaré avoir été confrontés à la perte d'un proche.

Pendant la période de confinement, le recours aux soins a également été moindre et le renoncement plus fréquent puisque 29 % d'étudiants déclarent avoir eu besoin de consulter.

Un tiers de ces derniers ont néanmoins renoncé à voir un médecin. Les deux principales raisons évoquées étaient le fait d'attendre que les choses aillent mieux d'elles-mêmes (44 %) et la peur de s'exposer et d'être contaminé par la COVID-19 (42 %). Les raisons financières n'arrivent qu'en quatrième position (23 %) des motifs évoqués par les étudiants et ne concernent que 2 % de l'ensemble des étudiants. Les étudiants en situation de détresse psychologique sont trois fois plus nombreux à ne pas avoir consulté de médecin alors qu'ils estiment en avoir eu besoin (18 % contre 6 % des étudiants ne présentant pas les signes d'une détresse psychologique).



La santé des étudiants



RECOMMANDATIONS

- Approfondir les connaissances dans le domaine, en tenant compte des spécificités propres au public étudiant et en repérant les publics les plus à risque.
- Améliorer l'accès et développer la fréquentation des centres de santé des établissements (seulement 13 % des étudiants y ont recours).
- Porter une attention particulière aux fragilités psychologiques des étudiants (seulement 16 % des étudiants déclarent n'avoir ressenti aucun des symptômes de fragilité psychologique décrits dans l'enquête), en lien avec leurs conditions d'étude.
- Repérer et prendre en charge les étudiants n'ayant aucune mutuelle complémentaire, les plus susceptibles de renoncer à des soins médicaux.

L'ESSENTIEL



71%

Étudiants qui déclarent avoir déjà renoncé à voir un médecin, presque la moitié d'entre eux pour des raisons financières

70%

sont satisfaits ou très satisfaits de leur état de santé



47%

ressentent des états d'épuisement



39%

ressentent des états de stress



30%

présentent les signes d'une détresse psychologique



LE RENONCEMENT AUX SOINS POUR RAISONS FINANCIÈRES CONCERNE :

24%

Moins de 19 ans

41%

Entre 23 et 25 ans

48%

Plus de 25 ans



1/4

étudiants étrangers déclarent ne pas avoir de couverture santé complémentaire, alors que c'est le cas de seulement 4 % des étudiants français

Le logement étudiant

ÉTAT DES LIEUX

En 2020, un tiers des étudiants vivent chez leurs parents, 33 % vivent en location (seuls ou en couple), 12 % sont en résidence collective (résidence universitaire ou internat) et 11 % en colocation.

En matière de logement, la prise d'indépendance progresse avec l'âge : près de la moitié des moins de 21 ans vit au domicile parental contre seulement 15 % des 24 ans et plus.

C'est en région parisienne et dans les communes de moins de 100 000 habitants que les étudiants logent le plus souvent au domicile familial : Au niveau licence, 53 % des étudiants dans des villes de moins de 100 000 habitants sont dans ce cas, 44 % à Paris, 68 % en petite couronne, et de même en grande couronne. Ils sont moins nombreux dans ce cas dans les moyennes ou grandes villes de province (entre 13 % et 21 %). La distance entre le logement parental et le lieu d'étude en province, l'attractivité de l'offre de formation dans les grandes villes ainsi que les difficultés pour se loger et l'offre de transport en région parisienne expliquent ces différences.

Le logement demeure le poste de dépense le plus important pour les étudiants avec en moyenne 484 € de dépenses de logement (388 € de loyer et 96 € de frais liés au logement). Le montant consacré au loyer (montant payé par l'étudiant, avec l'aide ou non de ses parents, hors éventuelles aides publiques) varie selon la taille de la ville de résidence (avec un montant moyen atteignant 636 € à Paris). C'est logiquement à Paris que la proportion d'étudiants se déclarant insatisfaits du prix de leur logement est la plus importante (27 % contre 18 % dans l'ensemble).

La mise en parallèle de la situation financière et du logement, au travers

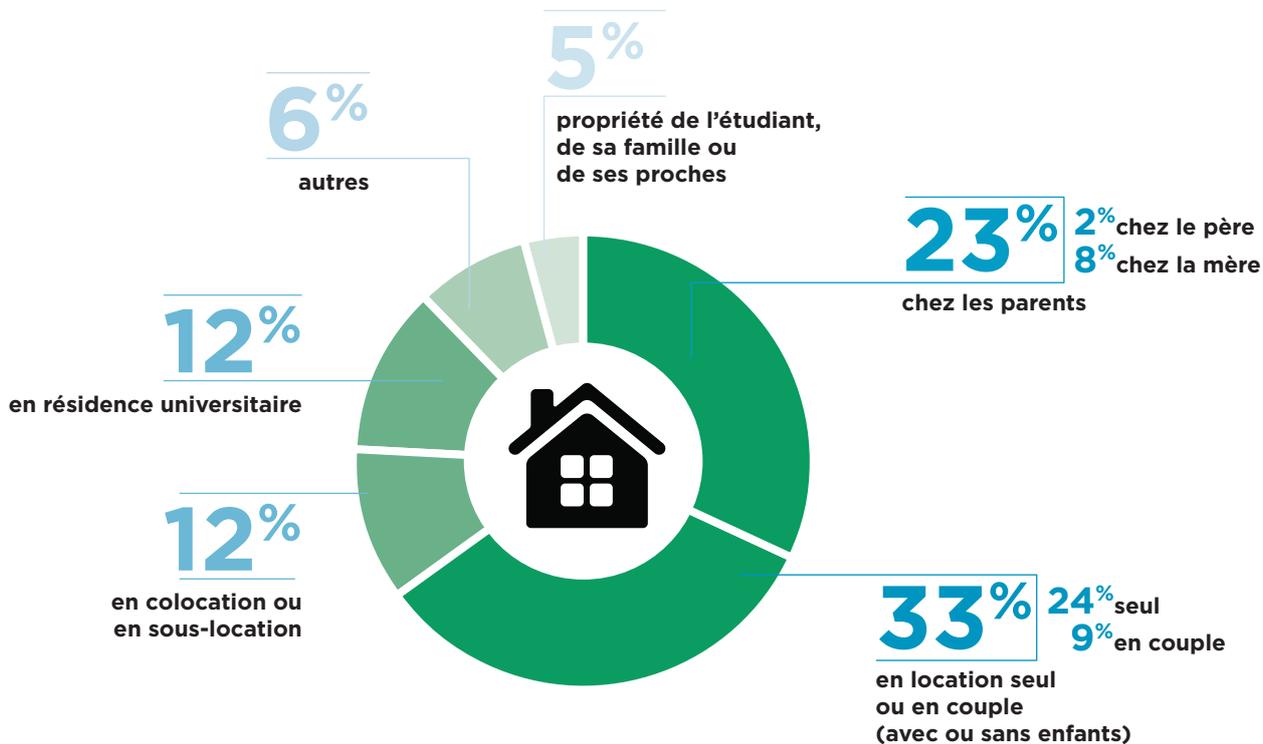
d'indicateurs de fragilité économique (demande d'aide d'urgence, restriction, difficultés financières) met en évidence la situation intermédiaire des « décohabitants économiquement dépendants » et des « cohabitants économiquement autonomes ». Ces catégories d'étudiants qui sont indépendants du point de vue résidentiel ou financier déclarent plus souvent que les cohabitants économiquement dépendants une certaine fragilité économique, mais moins souvent que les étudiants émancipés. L'indépendance s'accompagne donc souvent d'une certaine fragilité économique mais aussi d'une moindre satisfaction en matière de logement.

La question du cautionnement pour accéder à un logement permet d'affiner l'analyse. 21 % des décohabitants indépendants ont eu des difficultés pour trouver un cautionnement pour leur logement actuel, contre 7 % des décohabitants qui retournent au moins deux weekends par mois au domicile parental. De même, l'avancée en âge va de pair avec une plus grande difficulté à trouver un cautionnement : ce fut difficile pour 11% de moins de 21 ans et 30 % des étudiants de 24 et plus. Ces deux situations illustrent l'importance des parents dans la difficulté à accéder à un logement. Plus les étudiants sont âgés, plus ils décohabitent et moins ils sont aidés par leurs parents. Autrement dit, les décohabitants indépendants, qui sont à un stade avancé de l'indépendance résidentielle, sont aussi plus nombreux à être dans une situation d'indépendance financière : 47 % font leur propre déclaration d'impôt (contre 15 % des décohabitants dépendants) et 44 % n'ont aucune aide financière des parents.

En parallèle, d'importantes différences apparaissent selon le milieu social des étudiants.

L'ESSENTIEL

TYPE DE LOGEMENT PENDANT LA PÉRIODE UNIVERSITAIRE



LE LOGEMENT EST LE POSTE DE DÉPENSE
LE PLUS IMPORTANT
POUR LES ÉTUDIANTS AVEC EN MOYENNE

484€

DE DÉPENSES DE LOGEMENT

ÉTUDIANTS VIVANT AU DOMICILE PARENTAL :

-21 ans



+24 ans



Le logement étudiant

ÉTAT DES LIEUX / SUITE

Les étudiants dont les parents sont de classe populaire vivent plus souvent au domicile familial que les autres et ils sont aussi plus souvent éloignés de leur lieu d'études (plus de 45 min pour 27 % d'entre eux contre 23 % et 21 % des classes moyennes et supérieures). Ceci s'explique notamment par une captivité géographique plus importante des milieux populaires, qui concourt à un allongement de la distance et des temps de trajet entre le logement et le lieu d'études. Lorsqu'ils souhaitent quitter le domicile parental, l'attente est également plus longue pour les étudiants issus de milieux populaires que pour les autres.

Parallèlement, la satisfaction générale du logement diminue avec le niveau social : 83 % des classes supérieures sont satisfaites ou très satisfaites de leur logement, contre 80 % des classes moyennes et 75 % des classes populaires. De plus, les difficultés pour trouver un cautionnement sont également liées à la catégorie sociale des parents : 20 % des étudiants issus de milieux populaires ont éprouvé des difficultés pour obtenir un cautionnement contre 13 % des classes supérieures.

Ainsi, la famille constitue une protection fondamentale pour l'étudiant, en matière de financement et de logement. La séparation, même progressive, met globalement l'étudiant dans une situation de fragilité économique. Cette fragilité est logiquement d'autant plus exacerbée que la situation sociale familiale d'origine est elle-même fragile.

Pendant la première période de confinement, 44 % des étudiants interrogés ont déclaré avoir quitté le logement qu'ils occupaient

habituellement durant une semaine de cours. L'entourage familial (parents et, dans une moindre mesure, fratrie ou conjoint) est apparu comme un refuge pendant la crise sanitaire, puisque plus des trois quarts des étudiants ayant changé de logement, majoritairement décohabitants avant la crise, ont été confinés avec au moins un de leurs parents et 63% des étudiants ayant changé de logement ont mentionné la volonté de se rapprocher de leur famille – juste après l'envie de ne pas rester seul (66 %) et avant l'envie d'avoir un logement plus grand (62 %). Provoquée ou non par le confinement, la cohabitation a pu cependant être aussi une source de conflit pendant cette période : 34 % des étudiants rapportent en effet des difficultés d'ordre relationnel avec les personnes avec lesquelles ils ont cohabité. Parmi les étudiants n'ayant pas changé de logement, la raison la plus fréquemment évoquée est qu'ils n'en avaient pas le souhait (53 %) mais également le fait qu'ils n'en ont pas eu la possibilité (35 %).

La moitié des étudiants déclare avoir été confrontée à des sentiments d'isolement ou de solitude pendant le confinement. Ceux qui en ont le plus souffert sont, en toute logique, les étudiants ayant vécu seuls la période de confinement (76 % d'entre eux contre 41 % de ceux qui ont passé la période de confinement avec leurs parents et 38 % de ceux qui l'ont passée avec des amis). Les étudiants étrangers sont également plus nombreux à déclarer avoir ressenti de la solitude ou de l'isolement pendant cette période (61 % contre 50 % dans l'ensemble).

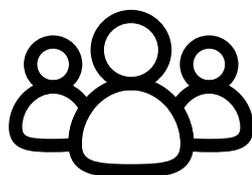
RECOMMANDATIONS

- Repenser et élargir la question du logement étudiant, en intégrant la question des espaces de sociabilité (la crise sanitaire a mis en lumière un sentiment d'isolement des étudiants et des souffrances psychologiques) et de l'interconnexion ;
- Poursuivre une réflexion territorialisée sur le logement étudiant, permettant de mieux tenir compte des spécificités locales, notamment à travers le développement des observatoires territoriaux du logement étudiant (OTLE) ;
- Poursuivre la politique de construction de logement étudiant (Plan 60 000) ;
- Améliorer le repérage des publics les plus en difficulté en matière de logement.
- Favoriser les offres alternatives de logement étudiant (colocation intergénérationnelle...).

L'ESSENTIEL



LA DIFFICULTÉ À TROUVER UN CAUTIONNEMENT CONCERNE :



20%

des étudiants issus de classes populaires

15%

des étudiants issus de classes moyennes

13%

des étudiants issus de classes supérieures



-21 ans

11%

+24 ans

30%

LA SATISFACTION GÉNÉRALE DU LOGEMENT DIMINUE AVEC LE NIVEAU SOCIAL



83%

DES ÉTUDIANTS ISSUS DE CLASSES SUPÉRIEURES SONT SATISFAITS DE LEUR LOGEMENT

80%

DES ÉTUDIANTS ISSUS DE CLASSES MOYENNES SONT SATISFAITS DE LEUR LOGEMENT

75%

DES ÉTUDIANTS ISSUS DE CLASSES POPULAIRES SONT SATISFAITS DE LEUR LOGEMENT

La situation économique et financière

ÉTAT DES LIEUX

Trois principales sources de revenus composent les budgets des étudiants tels qu'ils sont mesurés dans l'enquête Conditions de vie : la famille, l'emploi et les aides publiques..

Les revenus tirés de ces trois sources constituent, l'essentiel des ressources étudiantes (90 %). La structure des ressources des étudiants reste sensiblement identique entre 2016 et 2020. En 2020, les aides de la famille représentent la principale ressource des étudiants (42 % des ressources de l'ensemble des étudiants), suivie des revenus d'activité (25 %) et des aides publiques (23 %) (graphique 3). En termes monétaires, ce sont les revenus d'activité qui fournissent les revenus les plus importants, puisqu'ils s'élèvent en moyenne (pour les étudiants qui en bénéficient) à 728 euros par mois contre 532 euros pour les aides familiales et 334 euros pour les aides publiques.

L'exercice d'une activité rémunérée augmente sensiblement les ressources des étudiants et en modifie la structure. Ceux qui exercent une activité rémunérée pendant l'année universitaire ont les ressources financières les plus élevées, avec un budget moyen mensuel de 1059 euros (dont 45 % proviennent des revenus d'emploi) contre 825 euros pour ceux qui n'en exercent aucune. En ce qui concerne le mode de logement, les ressources financières des étudiants n'habitant pas avec leurs parents (décohabitants) sont presque deux fois plus élevées que celles des cohabitants (1063 euros contre 605 euros). Cet écart s'explique notamment par le fait que les étudiants décohabitants ont à assumer

des dépenses de loyer et, pour ce faire, exercent un peu plus souvent une activité rémunérée. Enfin, les ressources varient également selon que les étudiants bénéficient ou non d'une bourse, avec un différentiel de 280 euros à l'avantage des non-boursiers, qui tirent une part importante de leur ressource des revenus d'activité (32 % des ressources).

Le fait de bénéficier de ressources financières diverses, fussent-elles importantes dans certains cas, ne signifie pas nécessairement indépendance financière. Ainsi, seulement un quart des étudiants ne bénéficient d'aucune aide financière des parents et pour 46 % d'entre eux, au moins la moitié de leurs ressources provient des parents. De plus, 9 étudiants sur 10 reçoivent de manière régulière des aides non matérielles, essentiellement des dons de provisions alimentaires et/ou des partages de repas et des achats de petits cadeaux de vie quotidienne. Cependant, la part des ressources provenant d'aides des parents comme les aides non matérielles diminue avec le processus de décohabitation : 9 % des étudiants décohabitants ne bénéficient ni d'aides financières ni d'aides non matérielles contre 2 % des cohabitants.

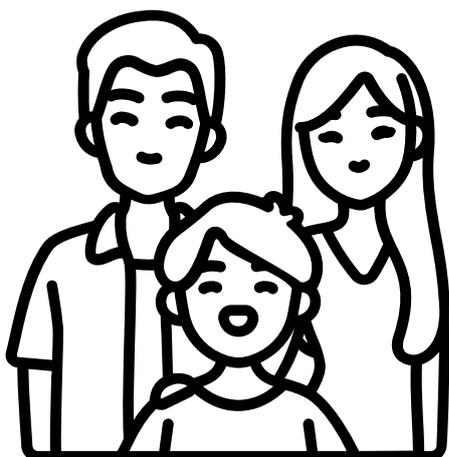
Cette spécificité des budgets des étudiants - l'importance des aides financières indirectes et des aides non matérielles - rend difficile l'évaluation de leur situation économique. Un indicateur comme le seuil de pauvreté, utilisé en population générale, se révèle peu efficace ici ; le seul critère du revenu, pertinent pour appréhender la majorité des situations financières en population générale, s'avèrent inopérant dans le cas des étudiants.

L'ESSENTIEL



919€

Ce sont les ressources mensuelles moyennes des étudiants



RESSOURCES
ÉTUDIANTES

90%

proviennent des aides de la famille, des revenus d'emploi et des aides publiques

RESSOURCES
DES ÉTUDIANTS
PAR LES PARENTS

25%

NE BÉNÉFICIENT D'AUCUNE AIDE DE LEURS PARENTS

4.6%

REÇOIVENT AU MOINS LA MOITIÉ DE LEURS RESSOURCES PAR LEURS PARENTS

La situation économique et financière

ÉTAT DES LIEUX / SUITE

Le recours à des indicateurs basés sur l'autoévaluation des situations présente également des limites. Pris isolément, ces indicateurs montrent qu'une part non négligeable des étudiants peuvent rencontrer des difficultés : 20 % déclarent rencontrer des difficultés financières et 26 % déclarent manquer d'argent pour couvrir leurs besoins mensuels. Pour autant, ces indicateurs ne permettent pas de conclure à une précarisation des étudiants. Le recours à un indicateur croisant les ressources des étudiants et l'autoévaluation de la situation peut alors permettre d'affiner l'analyse : en ne retenant que les étudiants situés dans le premier quartile des revenus, déclarant avoir rencontré des difficultés financières importantes et déclarant manquer d'argent pour couvrir leurs besoins mensuels, 4 % des étudiants apparaissent alors dans une situation de précarisation. Cette situation touche plus particulièrement les étudiants étrangers (11 %), les étudiants de plus de 25 ans (27 %) et les étudiants issus des catégories populaires (employés et ouvriers) (6 %).

Cette situation s'est détériorée du fait de la crise sanitaire : pendant le premier confinement, un tiers des étudiants a déclaré avoir rencontré des difficultés financières et parmi eux, un étudiant sur deux (17 % de l'ensemble) les considère plus importantes qu'habituellement. Les étudiants les plus autonomes vis-à-vis de leur famille (étudiants exerçant une activité rémunérée et étudiants étrangers) apparaissent comme les plus touchés.

Ce sont principalement les dépenses d'ordre alimentaire qui ont posé problème aux étudiants concernés, puisqu'elles ont été citées par 56 % des étudiants ayant rencontré des difficultés financières durant le premier confinement. De plus, un quart des étudiants dont les difficultés financières se sont aggravées pendant le confinement ont déclaré ne pas toujours avoir pu manger à leur faim pour des raisons financières, ce qui n'a été le cas que de 6 % de l'ensemble des étudiants. Bien que de manière moins fréquente, les difficultés financières ont également entraîné un retard ou une impossibilité de payer le loyer (38 % des étudiants qui ont eu des difficultés).

Face à ces difficultés, les étudiants ont pu bénéficier d'aides spécifiques, familiales et institutionnelles. Ainsi, 36 % des étudiants ont déclaré avoir bénéficié d'aides financières (52 % des étudiants ayant déclaré des difficultés financières) et 19 % d'aides matérielles (24 % des étudiants ayant déclaré des difficultés financières) pendant le confinement. De manière générale, ce sont la famille ou les proches qui ont été les principaux pourvoyeurs d'aides aux étudiants (22 % des étudiants ont bénéficié de leur part d'une aide financière et 13 % d'une aide matérielle), suivi par les CROUS, auprès desquels 11 % des étudiants déclarent avoir reçu une aide financière.

RECOMMANDATIONS

- Approfondir les connaissances dans le domaine, notamment en développant et en améliorant les outils de mesure de la précarité étudiante, en tenant compte des spécificités propres au public étudiant et en repérant les publics les plus à risque ;
- Favoriser l'emploi étudiant encadré au sein des établissements d'enseignement supérieur, en priorisant les publics les plus en difficultés ;
- Améliorer la visibilité des dispositifs d'aides existants, notamment les aides ponctuelles et annuelles des CROUS et

les aides sociales des établissements (en 2020, seulement 4% des étudiants ont fait une demande d'aide d'urgence au CROUS et 6 % ont fait une demande d'aide sociale à leurs établissements) ;

- Améliorer et développer les dispositifs permettant de rompre l'isolement des étudiants les plus à risque, l'isolement et la solitude allant de pair et accentuant les situations de précarisation .

L'ESSENTIEL

DIFFICULTÉS DES ÉTUDIANTS :

rencontrent des
difficultés financières



manquent d'argent
pour couvrir leurs
besoins mensuels



PENDANT LE
PREMIER CONFINEMENT

1/3

étudiants ayant déclaré
avoir rencontré
des difficultés financières

CHAPITRE 4

FONCTIONNEMENT DE L'OVE ET BILAN 2018-2020



Ressources humaines et formation

1/UNE ÉQUIPE OPÉRATIONNELLE STABLE

Depuis la création de l'OVE en 1989, son équipe opérationnelle a toujours été d'une taille relativement réduite eu égard à l'ampleur de ses projets, comprenant en outre une partie d'agents contractuels. La stabilisation de l'équipe de l'OVE en termes de supports d'emplois a été progressivement réalisée au fil des années. C'est en s'appuyant sur la stabilité de cette équipe et sur le développement de ses compétences professionnelles que l'Observatoire peut continuer à mener des projets de qualité scientifique reconnue et répondre aux multiples sollicitations qui le mobilisent.

2/UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

L'OVE développe une politique de formation continue de ses agents, quel que soit leur poste et leur situation (titulaire ou contractuel). Il s'agit ainsi pour chacun d'eux de développer leurs compétences en adéquation avec les évolutions techniques de leur domaine d'activité, des besoins de l'OVE et de leurs missions au sein de la structure. Cette démarche de formation continue a donné lieu à une série de formations suivies par la plupart des personnels de l'OVE.

Dans la mesure où l'OVE est une équipe de taille réduite au sein de laquelle un certain niveau de polyvalence est requis, les supports de formation sont mutualisés sur un serveur commun, afin d'en faciliter l'accès. De plus, un effort particulier a été fait sur le transfert de connaissances, de savoir-faire et de compétences au sein de l'équipe opérationnelle, pour permettre à tous les membres de s'approprier pleinement les contenus produits par l'OVE.

Les moyens matériels et financiers

Les budgets alloués à l'OVE, respectivement pour les exercices 2018, 2019 et 2020 étaient de 281 113 €, 210 761 € et 313 855 €. La fluctuation du budget de l'OVE sur les trois années traduit la spécificité de l'activité de l'OVE, qui dépend du calendrier de l'enquête triennale CDV. Ainsi, le budget de réalisation de l'enquête CDV 2020 s'élevait à 296 793 €.

Sous cette réserve, l'OVE doit veiller à une planification stricte de ses projets sur un même exercice budgétaire. Les sollicitations extérieures, de plus en plus nombreuses, l'incitent aujourd'hui à planifier ses études et

ses recherches de manière réaliste, compte tenu à la fois des demandes, de ses ressources humaines limitées et de ses possibilités financières.

L'équipe de l'OVE dispose de différents outils de suivi et pilotage de ses activités, dont un tableau de suivi budgétaire des dépenses et des crédits par grands postes d'une part, et par grands projets d'autre part : l'objectif est de permettre à l'OVE d'améliorer régulièrement, ses prévisions budgétaires, en lien avec l'avancée des travaux du collège scientifique.

Perspectives pour 2021-2022 ?

Oltre la poursuite des projets en cours et la préparation des actions récurrentes (État des savoirs ; concours de l'OVE ; publications) dont les perspectives ont été évoquées supra, les objectifs de l'OVE sont de plusieurs ordres :

POUR SUIVRE UNE RÉFLEXION MÉTHODOLOGIQUE SUR L'ENQUÊTE CDV, POUR AMÉLIORER LE DISPOSITIF D'ENQUÊTE DANS UN CONTEXTE DE BAISSÉ TENDANCIELLE DU TAUX DE RÉPONSE

L'année 2018 est celle de la refonte de l'enquête nationale *Conditions de vie des étudiants*, qui se déroulera au printemps 2019. L'expérience de la préparation de son édition

2016 par la nouvelle équipe en place constitue un socle important sur lequel elle pourra s'appuyer, afin de continuer à l'améliorer. Si cette enquête a une visée comparative dans le temps, elle doit aussi désormais répondre à des objectifs comparatifs entre territoires locaux, nationaux et même européens.

L'OVE s'est appuyé pour l'enquête CDV 2020, sur les apports fondamentaux des précédentes éditions, tout en introduisant un certain nombre d'évolutions notamment mises en lumière par les 2 études qui avaient été réalisées sur la base de l'enquête précédente : l'analyse des possibilités de territorialiser les résultats de l'enquête d'une part et l'analyse de la non-réponse d'autre part. Parmi elles, on citera l'affinement de la méthode d'échantillonnage des étudiants interrogés en vue d'une meilleure repré-

sentativité des publics minoritaires, la modification du questionnaire dans le sens d'une meilleure prise en compte du questionnaire *EUROSTUDENT VII*, ou encore une modification du mode de contact des étudiants.

Aujourd'hui, de nouveaux éléments de contexte rendent nécessaire une réflexion tant en termes de contenus que de méthodologie autour de l'enquête CDV, afin que celle-ci puisse être la mieux adaptée possible à la mission de l'OVE.

UNE DEMANDE CROISSANTE DES ACTEURS TERRITORIAUX DE DISPOSER DE DONNÉES RÉGIONALES

L'OVE, dont le principal dispositif d'observation est l'enquête nationale CDV, produit principalement des données à une échelle nationale. Or, les réformes du système de l'enseignement supérieur et en particulier l'autonomie des universités donnent lieu à une demande croissante de la part des acteurs territoriaux de disposer de données représentatives sur leur territoire.

UNE AUGMENTATION DES SOLLICITATIONS AUPRÈS DE LA POPULATION ÉTUDIANTE

La sollicitation répétée de la population étudiante par de nombreuses enquêtes fait tendanciellement diminuer les taux de réponse à l'enquête CDV. Ces taux de réponse, bien qu'à des niveaux acceptables, subissent une légère mais constante diminution depuis 2010 et varient selon les types d'établissements.

UNE NÉCESSAIRE INSCRIPTION DANS UNE DÉMARCHE DE LABÉLISATION « QUALITÉ STATISTIQUE »

À l'instar d'autres organismes publics producteurs d'enquêtes statistiques, l'OVE s'inscrit dans une perspective de démarche qualité, visant notamment à faire reconnaître la qualité statistique et l'intérêt général de l'enquête CDV. Dans cette perspective, l'OVE souhaite soumettre l'enquête au « comité du label de la statistique publique » en vue d'une labélisation, garantissant à la fois la qualité des aspects statistiques et techniques de l'enquête.

Des pistes de réflexion relatives à ces évolutions ont été engagées par l'OVE pour améliorer la qualité de l'enquête (ces réflexions se poursuivent pour la réalisation de la prochaine enquête CDV qui aura lieu en 2023).

Les rapports des analyses extérieures commandées par l'OVE en 2017 portant l'une, sur l'analyse des non-répondants à l'enquête conditions de vie, et l'autre, sur les possibilités d'une exploitation territoriale de cette enquête et les réflexions qui ont suivi au sein de groupes de travail à l'OVE ont fait apparaître **cinq grandes pistes de réflexion autour de l'amélioration de la méthodologie de l'enquête**, portant plus particulièrement sur :

- la représentativité statistique de l'enquête ;
- la méthodologie d'échantillonnage et de contact des étudiants ;
- la procédure de redressement des données ;
- la précision variable des indicateurs à l'échelle locale ;
- une évolution du questionnaire.



Perspectives pour 2021-2022 ?



L'OVE a ainsi initié une réévaluation de l'ensemble du dispositif, en s'appuyant notamment sur les résultats et les recommandations des deux études précitées. Tout au long de cette démarche, l'OVE a sollicité notamment les chercheurs qui ont travaillé sur les deux rapports, les membres de son collège scientifique, les chercheurs qui exploitent les données, des organismes producteurs de grandes enquêtes et bénéficiant d'une expertise dans le domaine, ainsi que des spécialistes des questions méthodologiques et statistiques abordées.

Dans la droite ligne des modifications apportées à l'édition 2020 de l'enquête, l'OVE lancera en 2021 un groupe de travail composé des chercheurs travaillant sur les bases de données de l'enquête en vue de continuer à améliorer le dispositif d'enquête pour la prochaine édition. Ces améliorations concerneront notamment la méthodologie de contact des étudiants, la précision des indicateurs à l'échelle locale et l'évolution du questionnaire.

MISE EN PLACE DE DEUX GROUPES DE TRAVAIL SUR LA PRÉCARITÉ ÉTUDIANTE ET SUR LA SANTÉ MENTALE

À la suite de la crise sanitaire de 2020, deux grandes thématiques particulières ont émergé qui nécessitent d'être approfondies.

LA PRÉCARITÉ ÉTUDIANTE

Tout d'abord, la crise a mis en lumière une fragilisation économique d'une frange de la population étudiante. Pour autant, et comme indiqué *infra*, la mesure et la caractérisation du phénomène restent problématiques et lacunaires du fait d'un manque de consensus dans les définitions et d'outils de mesure adaptés. Les indicateurs essentiellement monétaires comme le seuil de pauvreté, utilisés en population générale, s'avèrent inadéquats : le seul critère du revenu, pertinent pour appréhender la majorité des situations

financières en population générale est inopérant dans le cas des étudiants du fait de la particularité des budgets étudiants et de la place des aides financières indirectes et des aides non matérielles, qui rendent difficile l'évaluation de leur situation économique.

Partant de ce constat, l'OVE a décidé de mettre en place un groupe de travail réunissant des chercheurs du domaine, ayant travaillé sur les questions de précarité à partir de sources de données variées, et dont les objectifs sont les suivants :

- Clarifier les enjeux de problématique du phénomène (pauvreté, vulnérabilité, précarité...);
- Objectiver la singularité de la situation étudiante ;
- Établir un état des lieux des données existantes (quantitatives et qualitatives) ;
- Proposer des outils de mesure adaptés aux spécificités de la population étudiante.

LA SANTÉ MENTALE DES ÉTUDIANTS

L'enquête sur la santé des étudiants en 2016 a fait apparaître un deuxième enjeu fondamental en ce qui concerne la population étudiante : la santé mentale. Sous plusieurs aspects, les étudiants apparaissent comme une population à risque, avec des taux de prévalence supérieurs à la population générale et à la population des jeunes. La crise sanitaire semble avoir accentué le phénomène, avec par exemple un taux de prévalence de 30 % en ce qui concerne les signes de détresses psychologiques au sein de la population étudiante, mesuré dans l'enquête CDV 2020, contre 20 % en 2016.

Afin de mieux quantifier le phénomène, d'en saisir les déterminants et de caractériser les populations à risque, l'OVE souhaite faire réaliser une enquête « follow up » sur la santé mentale des étudiants, permettant de rendre les données comparables à celles d'autres enquêtes sur la santé mentale en population générale.

Cette nouvelle enquête devrait permettre également de mesurer l'effet de la crise sanitaire sur la santé mentale, au-delà du premier confinement, ainsi que l'effet de la prise en charge institutionnelle. Cette enquête sera confiée à un chercheur, membre du collège scientifique de l'OVE et spécialiste de ces questions. Une base de données constituée des répondants à l'enquête Conditions de vie ayant acceptés d'être recontactés pour de nouvelles enquêtes constituera l'échantillon interrogé.

RENFORCER LES PARTENARIATS

Ce développement, déjà amorcé avec différentes institutions, est particulièrement important pour la cohérence des études de l'OVE, compte tenu de la multiplication des enquêtes auprès des étudiants par des organismes placés à des échelons variés (observatoires locaux, services universitaires ou interuniversitaires, collectivités, organisations et mutuelles étudiantes). De même, il est indispensable d'envisager des références communes en termes d'indicateurs chiffrés, afin de pouvoir comparer à minima les données produites par des organismes à différents échelons.

Dans le même temps, l'OVE souhaite développer des partenariats avec les organismes producteurs d'enquêtes sur les étudiants dans le but d'ouvrir des possibilités d'appariement des données de l'enquête CDV avec les autres données existantes, notamment les données du service statistique du MENJ (fichier SISE), ainsi que d'autres sources (CNOUS, INSEE...) de manière à pouvoir enrichir l'analyse des conditions de vie étudiante ou réaliser des suivis de cohorte dans le supérieur.

Enfin, l'OVE qui a renforcé sa participation au programme Eurostudent VII, va continuer dans cette voie en 2021.

CONTINUER À DÉVELOPPER LA VALORISATION DE SES TRAVAUX

La refonte du site de l'OVE en 2019 a permis d'améliorer la visibilité des travaux de l'OVE en facilitant l'accès aux données et publications. L'OVE a pour objectif de poursuivre dans cette voie afin de permettre un accès facilité aux données et travaux produits par l'OVE, notamment en mettant en ligne les chiffres issus de ses différentes enquêtes. De même, l'OVE étudie les possibilités de diffusion de ses productions au format numérique auprès des portails de revues et d'ouvrage, afin de permettre un accès au plus grand nombre.

De même, l'OVE poursuivra et renforcera la communication des résultats de ses enquêtes sur les réseaux sociaux, afin de permettre un accès élargi aux données de l'OVE, notamment auprès de publics qui ne vont pas nécessairement sur les sites institutionnels.

En année de préparation de l'enquête CDV, valoriser les travaux de l'OVE est important en particulier vis-à-vis des établissements d'enseignement supérieur, auxquels l'OVE demande le transfert de leur fichier de contact des étudiants, et vis-à-vis des étudiants eux-mêmes, qui seront pour une partie d'entre eux être sollicités afin de répondre au questionnaire. Ainsi, en 2022 et 2023, il s'agira de définir à l'égard de ces deux publics cibles une communication spécifique et adaptée.

Enfin, depuis quelques années, l'OVE est sollicité pour des financements de thèses ou de post-doctorats sur des sujets relatifs aux conditions de vie étudiante. Il s'agit d'une piste à considérer, dans la mesure où une recherche menée sous cette forme pourrait compléter de manière intéressante le dispositif de mise en œuvre de travaux de recherche de l'OVE sur la vie étudiante.



CONCLUSION





Chacun s'accorde à reconnaître que la question de la vie étudiante est au cœur de la réussite universitaire et qu'à ce titre, elle représente un enjeu vital pour le déploiement des politiques publiques en matière d'enseignement supérieur. Toutes les enquêtes montrent toutefois qu'il est difficile aujourd'hui, plus qu'hier, d'appréhender la réalité de la population étudiante alors que celle-ci n'a jamais été aussi nombreuse et diversifiée : il appartient tout naturellement à l'OVE de traduire et d'éclairer cette complexité en aidant les acteurs à nourrir leur réflexion et à prendre les décisions adaptées qui prennent en compte les effets conjugués de la diversification sociale des étudiants et de la diversification croissante de l'offre de formation et des parcours étudiants.

Si l'on veut que l'OVE apporte une réelle plus-value aux travaux menés sur ces sujets, il convient que la maîtrise d'ouvrage exercée par son conseil privilégie des axes caractéristiques des évolutions majeures des problématiques de vie étudiante. Ainsi, les perspectives de comparaison à l'échelle européenne continueront à être explorées sur les modes du financement public de soutien aux étudiants, sur les effets de la mobilité sur la réussite ou encore sur les taux d'accès aux études supérieures. Il en est de même pour les études à caractère économique qu'il s'agisse du coût de la rentrée universitaire ou de l'impact de l'emploi étudiant sur le déroulement des études, secteurs dans lesquels des indicateurs de référence sont particulièrement utiles.

De plus, la crise sanitaire a bouleversé les modes de vie et d'étude dans l'enseignement supérieur : aux difficultés pédagogiques, se sont ajoutées les difficultés financières et matérielles et des signes de détresse psychologique, qui ont déstabilisé les mondes étudiants. Les multiples effets de la crise sanitaire n'ont pas encore été tous mesurés mais les tendances repérées dans les enquêtes de l'OVE mettent en évidence d'importantes fragilités académiques, économiques et psychologiques qui affectent le monde étudiant et dont l'intensité a pu croître avec l'allongement de la crise.

Nous le savons, le concept de vie étudiante a considérablement évolué et de manière très rapide, il s'est étendu à de nouveaux domaines, ce qui renforce la nécessité d'accompagner cette évolution par des analyses de qualité sur une problématique protéiforme. La question de la vie étudiante recouvre aujourd'hui des réalités qui se trouvent au croisement des champs financiers, économiques, sociaux et culturels, qu'il s'agisse du logement, des ressources financières, des modes de vie et de consommation, ou encore de l'accès aux soins et à la santé, du rapport aux études ou au monde du travail. L'OVE doit accompagner ces évolutions en aidant à mieux les comprendre et les anticiper.

Observatoire national de la Vie Étudiante
60, boulevard du lycée - 92171 Vanves CEDEX
Tél. 01 71 22 98 00

Courriel : communication.ove@cnous.fr

Site : www.ove-national.education.fr

Twitter : [@ove_national](https://twitter.com/ove_national)

Facebook : www.facebook.com/ovenational